

**3^e CONFERENCE NATIONALE
DES PRESIDENTS DES ASSEMBLEES POPULAIRES
COMMUNALES**

(5 au 9 février 1969)

I. — RESOLUTION POLITIQUE.

Les Présidents des assemblées populaires communales élus le 5 février 1967, réunis au Palais des Nations, Club des Pins, Alger, les 5, 6, 7 et 8 février 1969, à l'occasion de leur troisième conférence nationale.

— Considérant que notre Révolution doit maintenant poursuivre l'édification d'une économie prospère, solide et moderne, garante sûre de notre indépendance nationale reconquise par le peuple au prix d'immenses sacrifices.

— Considérant que les principes élémentaires de justice et de solidarité nationale commandent d'assurer un développement harmonieux à toutes les régions du pays.

— Considérant que l'édification de notre pays exige la mobilisation de toutes les énergies.

— Considérant les multiples attributions qui leur ont été conférées par la nouvelle institution communale dans les domaines administratifs, économiques, culturels, et sociaux.

— Considérant en particulier la mission importante de réalisation d'équipements et de participation aux tâches de développement économique du pays, dont ils ont été investis par le Parti, l'Etat et le Peuple le 5 février 1967.

— Considérant qu'après deux années de gestion des affaires publiques, communales et au terme de la moitié de leur mandat, il convient de faire le premier bilan de leur action, d'exposer leurs difficultés pour pouvoir mieux les affronter et les résoudre, et de mesurer le chemin qui reste à parcourir.

— Considérant qu'ils doivent, quant à eux, mériter l'honneur d'avoir été choisis pour gérer les intérêts du peuple au niveau de la commune et, pour cela, servir avec le désintéressement, l'abnégation et l'engagement que requièrent nos options.

— Après avoir entendu les discours de M. le Président du Conseil de la Révolution, chef du gouvernement et du Responsable du Parti, les interventions des présidents rapporteurs et des Membres du gouvernement.

— S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouhada et rendent un hommage ému aux victimes de la guerre de libération nationale.

— Félicitent tous ceux qui ont participé à l'organisation matérielle de leur III^{ème} conférence et les remercient pour les efforts déployés afin de faciliter leurs travaux et rendre leur séjour, dans la capitale, agréable.

— Se félicitent de la haute tenue des débats, du réalisme et de la franchise qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

— Enregistrent avec profit les déclarations de M. le Président du Conseil de la Révolution, de M. le Responsable du Parti et des Membres du gouvernement.

— Les remercient pour l'aide et les encouragements qu'ils n'ont cessé de leur apporter tout au long de leurs deux années écoulées de gestion et pour l'intérêt tout particulier qu'ils attachent à la solution des problèmes multiples et importants de nos jeunes communes.

— Enregistrent avec satisfaction les déclarations de M. le Président du Conseil de la Révolution et de M. le Responsable du Parti de les faire participer dès cette année, et conformément au code communal, à l'élaboration du plan national de développement.

— Pensent que leurs deux années de gestion des affaires communales, leur connaissance des milieux humains, physiques, géographiques sont autant de facteurs qui permettront au pouvoir central de mieux apprécier les besoins précis des populations et leurs priorités et aussi d'être en possession d'indications utiles sur les conditions de réalisation des programmes sur le terrain.

— Remercent les pouvoirs publics pour les efforts considérables déployés en faveur du développement et de l'équipement des communes.

— Notent à cet égard l'importance toute particulière des crédits prélevés sur le budget de l'Etat et qui profitent directement aux communes, tels ceux affectés aux dépenses de plein emploi, de l'équipement collectif et surtout ceux affectés au développement économique rural.

— Soulignent avec reconnaissance et aussi fierté que de tels crédits ont déjà permis la réalisation par les assemblées populaires communales d'équipements nombreux, variés et importants.

— Enregistrent avec satisfaction la revalorisation des salaires servis aux ouvriers spécialisés et souhaitent que des mesures similaires soient prises en faveur des autres catégories d'ouvriers utilisés sur les chantiers de plein emploi.

— Souhaitent aussi qu'une législation spéciale sur les accidents du travail et autres risques leur soit appliquée.

— Demandent respectueusement aux pouvoirs publics de maintenir et d'accroître leur concours.

— Enregistrent par ailleurs que d'autres communes pauvres, notamment celles des arrondissements pré-sahariens, bénéficient, dès cette année, des crédits provenant du prélèvement spécial sur les recettes de la fiscalité pétrolière.

— Souhaitent que le montant de ce prélèvement soit augmenté pour permettre à d'autres communes déshéritées, encore nombreuses, d'en profiter à leur tour dans l'avenir.

— Notent avec une particulière satisfaction l'intervention de plus en plus importante du fonds communal de solidarité en faveur des collectivités mal nanties.

**

— Dans le domaine de l'agriculture, souhaitent que les textes d'application du code communal interviennent pour définir les conditions de leur intervention dans le secteur socialiste autogéré.

— Se félicitent des efforts consentis en faveur du développement du secteur agricole et demandent que les prêts de campagne et d'équipements soient accrus et octroyés en temps opportun pour améliorer chaque année, un peu plus, les conditions de vie de nos populations rurales.

— Soulignent l'importance qui doit être accordée à la vulgarisation agricole, particulièrement dans le milieu rural traditionnel.

— Attirent particulièrement l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de commercialisation des vins et partant de l'avenir de la viticulture.

— Souhaitent le règlement rapide des ventes de raisins et la définition d'une nouvelle politique viticole compte tenu de la vocation naturelle de chaque région.

— Demandent que les efforts consentis en faveur du développement de la grande et de la petite hydraulique soient accrus.

— Jugent nécessaire la refonte de la législation en matière d'appropriation et de distribution de l'eau.

— Jugent indispensable l'accélération des opérations de déminage des zones frontalières qui indépendamment de leur aspect humanitaire favoriseront l'exploitation de terres redevenues disponibles.

— Souhaitent aussi que le problème important du développement des zones steppiques et du pastoralisme fasse l'objet d'une étude approfondie.

— Notent avec satisfaction dans ce domaine l'amélioration apportée dans l'organisation de l'ACHABA, notamment dans les domaines sanitaires et l'encadrement.

— Insistent cependant sur l'utilité d'une plus étroite coordination de tous les services concernés.

— Prient les pouvoirs publics de se pencher sur le problème des terres « ARCH » et d'en définir le régime juridique.

— Signalent en effet que l'absence d'une législation précise constitue une source fréquente de querelles qui troublent parfois l'ordre public et privent par ailleurs les communes de l'apport des revenus de certaines terres détenues et exploitées indûment.

— Se félicitent de la réussite des expériences effectuées dans le domaine de l'arboriculture et souhaitent qu'elles soient multipliées.

— Pour ce qui est du problème important du reboisement de notre sol, constatent avec satisfaction que les opérations sont généralement effectuées d'une manière ordonnée et rationnelle et sous le contrôle des services techniques.

— Continuent malheureusement de déplorer un nombre important d'incendies de forêts et cela malgré la vigilance de la garde-forestière et le dévouement des agents de la protection civile.

— Demandent qu'un effort particulier soit fait en faveur de la sauvegarde de notre forêt et notamment le renforcement de l'implantation et des moyens matériels de la protection civile.

— Adressent aussi un appel à nos populations et leur demandent de se considérer comme auxiliaires permanents des services de l'Etat pour la protection de ce patrimoine, à peine en voie de reconstitution.

— Sont profondément convaincus que la vigilance de tous contribuera à enrayer ce fléau dû à des négligences et à des imprudences.

*
*
*

— Dans le domaine de l'industrie adhèrent pleinement à la politique de décentralisation industrielle et enregistrent avec satisfaction les résultats obtenus ; Prient les pouvoirs publics de poursuivre fermement cette action.

— Demandent la concession aux communes d'unités industrielles et artisanales rentables.

— Soulignent l'urgence de l'élaboration du statut-type de l'organisation et de la gestion de l'entreprise communale.

— Concernant l'électrification rurale, notent avec satisfaction le programme important retenu par le gouvernement.

— Souhaitent que toutes dispositions soient prises en vue d'en permettre une réalisation rapide, afin d'une part d'améliorer les conditions de vie de nos populations rurales et de créer, d'autre part, un facteur indispensable pour le développement local.

*
*
*

— Dans le domaine du tourisme se félicitent du programme important décidé en faveur des zones côtières et des régions du sud du pays.

— Pensent que d'autres sites et régions touristiques doivent à présent retenir davantage l'attention des pouvoirs publics ; que l'aménagement et l'équipement de stations thermales au profit des communes doivent être encouragés.

— Leur demandent respectueusement de toujours soutenir, par une aide financière et technique, leurs initiatives dans le développement des structures d'accueil et du tourisme local.

— Les prient de les encourager dans les foires et manifestations culturelles ou commerciales locales qu'ils organisent, pour mieux faire connaître notre pays, sa production, son artisanat, son folklore, sa culture.

— Dans le domaine particulièrement important pour l'avenir du pays, celui de l'éducation et de l'enseignement, apprécient hautement les efforts gigantesques des pouvoirs publics.

— Se réjouissent, quant à leur propre action, des résultats satisfaisants obtenus en matière de constructions scolaires du premier degré.

— Notent avec fierté que de nombreuses écoles et logements pour enseignants ont été réalisés sur les propres ressources des communes.

— Signalent cependant aux pouvoirs publics certaines difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée et notamment celles qui ont résulté de la nette insuffisance de crédits de paiement mis à leur disposition, de la non-inscription des postes budgétaires d'enseignants nécessaires et des coûts-plafonds parfois inadapés aux réalités locales.

— Souhaitent que de telles difficultés soient définitivement réglées afin que les rentrées scolaires s'effectuent dans l'avenir dans les meilleures conditions possibles.

— Attirent enfin l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés qu'ils ont rencontrées en matière d'approvisionnement en matériaux de construction notamment et demandent que des facilités particulières leur soient accordées.

— Prient les pouvoirs publics de donner les instructions utiles pour que les sociétés nationales acceptent les mandats administratifs.



— Enregistrent avec satisfaction la décision du gouvernement de développer les transports.

— Renouvellent leur vœu de voir tenir compte dans l'application de notre nouvelle réglementation en matière des transports routiers,

des spécificités locales et en particulier des problèmes propres aux zones rurales et déshéritées.

— Soulignent aussi l'utilité, voire la nécessité pour les communes, d'assurer leurs propres transports.

— Attirent aussi respectueusement l'attention des pouvoirs publics sur le problème important des chemins vicinaux.

— Affirment que leur réfection et leur bon entretien qui conditionnent le développement local, ne peuvent être actuellement assurés par les communes en raison de la situation de leurs finances.

— Formulent donc le souhait de voir la création d'un fonds national de chemins communaux dont le financement pourrait être alimenté provisoirement par l'Etat.

**

— Dans le domaine de l'habitat, soulignent la nécessité de la mise en œuvre d'une politique de l'aménagement de notre territoire.

— Jugent indispensable et urgent de doter les villes de plans directeurs d'urbanisme.

— Pensent que la législation actuellement en vigueur en matière de répression des infractions aux règles d'urbanisme est inadaptée et ne leur permet pas d'intervenir de manière rapide et efficace.

— Demandent qu'elle soit réaménagée afin de leur permettre de lutter contre l'implantation des bidonvilles et des ensembles anarchiques et inesthétiques.

— Attirent l'attention des pouvoirs publics sur la crise du logement qui commence à se faire sérieusement sentir dans beaucoup de leurs communes.

— Demandent aux pouvoirs publics la fixation de programmes annuels de construction à usage d'habitation pour répondre aux besoins pressants des populations.

— Souhaitent vivement en particulier l'intensification à travers tout le territoire national de l'autoconstruction. Se félicitent à cet égard des résultats encourageants obtenus notamment dans les départements des Aurès et de Constantine.

— Soulèvent le problème des lots à bâtir et des terrains englobés dans les zones à urbaniser et demandent instamment leur cession gratuite aux communes pour permettre la réalisation de leurs programmes d'habitat et d'équipement.

— Insistent aussi sur la nécessité de déclasser les anciennes zones de fortifications et certains établissements et terrains domaniaux militaires qui ne sont pas indispensables aux besoins de l'armée.

— Voudraient par ailleurs que le taux élevé, pratiqué par la caisse nationale d'épargne et de prévoyance sur les prêts consentis aux communes pour la réalisation de leurs programmes d'habitat, soit sensiblement réduit.

— Pensent que pour résoudre le problème du logement, l'initiative privée peut jouer un rôle non négligeable.

— Souhaitent la mise au point d'une solution en vue de la vente des terrains à bâtir, la construction de lotissements, l'octroi de certains avantages en matière de crédits et d'impôt foncier et la simplification de la procédure d'attribution des prêts.

— Pour ce qui est des biens à usage d'habitation ex-vacants se félicitent de la publication du décret du 23 avril 1968 qui définit les droits et les obligations des locataires de l'Etat.

— Adressent un appel à ces derniers et leur demandent de s'acquitter régulièrement et sans défaillance de leurs obligations.

— Pensent que ce n'est qu'à cette condition que ce secteur important pourra être assaini.

— Sont convaincus que les pouvoirs publics pourront alors envisager rapidement la vente et la location-vente des locaux à usage d'habitation et répondre ainsi aux aspirations de nos populations.

— Dans le domaine de la santé publique, croient de leur devoir d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance des personnels médicaux et paramédicaux ; les prient de procéder à une meilleure répartition de ces personnels particulièrement en faveur des zones déshéritées et éloignées.

— Insistent également sur la nécessité d'assurer un approvisionnement plus régulier de ces mêmes régions en produits pharmaceutiques et matériels médicaux.

— Pensent enfin devoir insister respectueusement sur la nécessité du réexamen des conditions d'application de la décision prise en 1966, rattachant les unités d'assistance médicale gratuite aux établissements hospitaliers.

**

— Dans le domaine des moyens des communes, affirment que la consolidation de leurs finances constitue une condition indispensable pour la concrétisation du principe fondamental de décentralisation qui les régit depuis le 5 février 1967.

— Enregistrent à cet égard avec satisfaction la concession aux communes des salles de spectacles à usage cinématographique, de certains biens à caractère et à usage touristique et de logements construits par les ex-SAS et dans le cadre des opérations « reconstruction » « habitat rural ». « M'SILA ».

— Souhaitent que la rétrocession de ces logements bénéficie de l'exonération de tous les droits d'enregistrement et autres.

— Soulignent cependant que si la concession de ces biens constituera sans conteste dans l'avenir une source de revenus pour les communes bénéficiaires, les dépenses nécessaires à leur remise en état et à leurs équipements se sont avérées considérables et parfois autrement plus importantes que le produit actuel de leur gestion.

— Demandent donc pour l'avenir qu'il soit concédé aux communes des unités économiques rentables et dont la gestion passée aura été au préalable totalement assainie.

— Se félicitent aussi des premières mesures d'allègement des charges des communes en matière de contingent de police d'Etat. Souhaitent que des mesures analogues soient rapidement prises en ce qui concerne notamment leur participation au contingent de protection civile et d'assistance.

— Demandent en particulier que le personnel de la protection civile, personnel de l'Etat soit pris en charge sur le budget de l'Etat.

— Demandent la participation de l'Etat pour faire face aux charges occasionnées par les constructions scolaires.

— Se réjouissent des mesures législatives prises récemment instituant sur les exploitations agricoles du secteur socialiste une contribution forfaitaire unique au profit des collectivités locales et de l'Etat.

— Demandent qu'une contribution similaire profitant aux communes soit également instituée sur les exploitations industrielles autogérées.

— Demandent aussi que les produits du secteur agricole autogéré soient commercialisés conformément au code communal, dans les halles et les marchés communaux et que soit rapidement mis fin à une situation de fait qui prive les communes de revenus parfois importants.

— Demandent également qu'une part sur les revenus de l'exploitation des forêts des chênes-lièges et des nappes alfatières soit attribuée aux communes intéressées.

— Participant au développement des activités salariales dans leurs communes, demandent à leur profit une quote-part plus importante dans le produit du versement forfaitaire et de l'impôt sur les traitements et salaires, une des ressources les plus sûres, et revenant aujourd'hui essentiellement au budget de l'Etat.

— Insistent particulièrement sur la nécessité pour les services fiscaux d'actualiser annuellement les bases taxables de façon à permettre aux communes de percevoir de meilleures avances.

— Soulignent l'extrême complexité actuelle du système de calcul de la nouvelle taxe foncière et demandent, pour le rendre plus accessible aux élus communaux, qu'il soit simplifié.

— Demandent qu'une solution soit apportée sur les fonds du trésor au problème des emprunts contractés avant l'indépendance par les communes et ceci afin d'alléger leurs écritures comptables et de les décharger définitivement de dettes contractées.

— Demandent aussi le versement par le trésor des sommes revenant aux communes au titre de la contribution et taxe foncière des propriétés bâties incluse dans les 70 pour cent des sommes perçues par lui sur les recouvrements des loyers des locaux ex-biens vacants.

— Souhaitent que les services départementaux des logements s'acquittent régulièrement de la taxe de voirie due à l'occasion de travaux de grosses réparations.

— Invitent instamment le trésor à procéder à la liquidation des taxes directes locales des années antérieures afin de dégager le montant des sommes qui restent dues aux communes.

— Demandent aux organismes et services publics de l'Etat d'apurer leurs dettes envers les communes et de régler notamment leurs redevances d'eau.

— Invitent particulièrement les caisses régionales d'allocations familiales à procéder aux opérations de compensation suspendues depuis de nombreuses années.

— Se félicitent des mesures d'allègement fiscal intervenues en faveur notamment des artisans et des secteurs d'activité essentiels pour le développement économique de notre pays. Demandent cependant que de telles mesures ne se fassent pas au détriment des ressources des communes et insistent pour qu'une juste compensation soit assurée à ces dernières à l'occasion de l'intervention de toute mesure de cette nature.

— Se félicitent de ce que l'apurement des dettes antérieures des communes soit presque aujourd'hui totalement réalisé.

— Se félicitent de l'application à l'ensemble des communes et syndicats de communes du nouveau cadre budgétaire.

— Soulignent que la nouvelle formule de péréquation a répondu à leurs vœux, celui de satisfaire en premier lieu les besoins vitaux des communes déshéritées.

— Suggèrent pour éviter tout retard dans le versement des attributions de péréquation et des subventions accordées grâce au prélèvement sur la fiscalité pétrolière, que des dispositions soient prises pour abroger les comptes spéciaux dont l'institution a entravé le fonctionnement du fonds communal de solidarité géré par la caisse nationale d'épargne et de prévoyance. Craignent que leur maintien n'engendre des perturbations graves pour les trésoreries communales.

— Enregistrent avec satisfaction la réduction pour l'année 1969 du taux de leur cotisation au fonds communal de garantie. Sont convaincus que cette réduction a été possible grâce à la collaboration qu'ils n'ont cessé d'apporter aux services fiscaux en matière de recouvrement de l'impôt, collaboration qu'ils s'engagent pour leur part à assurer et à renforcer dans l'avenir.

— Sont heureux de déclarer aujourd'hui que d'une manière générale la situation des finances communales s'est améliorée.

— S'engagent pour leur part à poursuivre l'assainissement des finances locales d'une manière constante et à continuer notamment à améliorer sans relâche la gestion et la rentabilité des patrimoines propres de leurs communes.

— Demandent cependant pour que la gestion des salles de spectacles soit plus rentable, qu'ils soient étroitement associés à la programmation et qu'une étude d'ensemble devant aboutir à une meilleure organisation du secteur complexe du cinéma soit entamée dès cette année.

— Estiment cependant que les mesures d'assainissement prises ont amené dans la plupart des cas à leur niveau incompréhensible les dépenses de fonctionnement et qu'il est aujourd'hui difficilement possible pour la majorité des communes d'augmenter leur taux de prélèvement sur les recettes de fonctionnement à affecter à l'équipement.

— Affirment en tout état de cause que les mesures déjà prises, celles demandées aujourd'hui et qu'ils souhaitent voir adopter rapidement, ne constituent que des palliatifs destinés à permettre un fonctionnement meilleur des services les plus indispensables des communes.

— Soulignent en effet que les charges de fonctionnement des communes ne cessent et ne cesseront de s'accroître. Que les équipements réalisés sur leur territoire, sur les ressources propres ou sur celles de l'Etat, entraînent nécessairement des charges nouvelles parfois considérables pour les finances communales.

— Soulignent par contre que le code communal et le principe fondamental de la décentralisation qui le régit tout entier, ont donné aux communes de nombreuses et importantes attributions dans tous les domaines.

— Qu'elles sont notamment chargées désormais de promouvoir leur développement local, d'assurer à leurs administrés des conditions de vie meilleures et de leur fournir des services chaque jour plus importants et plus coûteux.

— Considèrent dans ces conditions qu'une réforme fiscale d'ensemble est nécessaire.

— Affirment que cette réforme fiscale doit consister non en des aménagements de telle ou telle taxe fiscale profitant actuellement aux communes mais en une nouvelle distribution de toutes les ressources fiscales de la nation entre l'Etat, les départements et les communes et tenant compte de leurs attributions, de leurs charges et de leurs missions respectives.

— Demandent respectueusement que cette réforme fiscale soit entamée et réalisée dans les meilleurs délais pour permettre aux communes d'assurer leur propre développement et équipement et participer de la sorte à ceux du pays tout entier.

**

— Considèrent aussi que le problème des moyens humains des communes doit retenir l'attention constante des pouvoirs publics.

— Pensent en effet que toute réforme n'a d'efficacité et ne vaut que par l'engagement, la formation et la compétence des hommes chargés de son application.

— Expriment de nouveau au gouvernement leur vive satisfaction, pour la décision qu'il a prise, de faire bénéficier dans le cadre du statut général de la fonction publique, le personnel communal des mêmes garanties et droits que ceux accordés aux agents de l'Etat.

— Demandent aujourd'hui que soit élaboré et mis rapidement en application le statut particulier du personnel communal.

— Remercent les pouvoirs publics pour leurs préoccupations constantes d'élever le niveau de qualification du personnel actuellement en place.

— Se réjouissent à cet égard des multiples stages et séminaires organisés tant à l'échelon central qu'à l'échelon départemental au profit des secrétaires des communes et remercient particulièrement les autorités de tutelle pour leur aide considérable dans ce domaine particulièrement important de la formation.

— Sont particulièrement satisfaits des résultats enregistrés lors des derniers stages qui ont permis aux agents concernés d'appréhender les techniques de la nouvelle comptabilité communale.

— Jugent à présent utile de parfaire la formation des secrétaires des communes par l'organisation de cycles d'études dans les domaines économiques, financiers et administratifs.

— Souhaitent par ailleurs que d'autres stages de formation soient, dans toute la mesure du possible, organisés au profit des autres catégories du personnel communal.

— Se félicitent à cet égard de l'ouverture au centre de formation administrative d'Alger d'une section communale spécialisée et

souhaitent vivement son extension, dès la rentrée prochaine, aux centres de formation administrative de Constantine, d'Oran et de Ouargla.

— Demandent aussi que dans l'avenir certains des administrateurs formés par l'Ecole Nationale d'Administration soient affectés dans les communes les plus importantes, notamment celles des chefs-lieux des départements et de certains arrondissements.

— Ont appris avec la plus vive satisfaction que des manuels d'administration communale, destinés à donner aux agents communaux les outils nécessaires à l'exercice de leurs multiples fonctions, sont en cours d'élaboration.

— Pensent plus généralement que la documentation est un instrument essentiel de travail pour les élus locaux et le personnel communal, et prient les pouvoirs publics de leur assurer dans l'avenir une meilleure et plus régulière diffusion de tout ce qui peut les aider et les guider dans leur mission et contribuer à leur plus grande formation.

— Assurent le peuple palestinien de leur solidarité fraternelle et active dans la lutte armée qu'il mène aujourd'hui pour recouvrer sa patrie spoliée. Sont convaincus que seuls le sacrifice et le combat glorieux dans l'unité, le conduiront vers la victoire certaine.

— Expriment leur soutien au peuple vietnamien dont l'héroïsme et la longue lutte forcent l'admiration de l'humanité entière.

— Se félicitent à ce sujet de l'ouverture des négociations qui se déroulent actuellement à Paris.

— Sont convaincus que leur succès est conditionné par l'élimination de toute manœuvre dilatoire, la cessation de toute violation du territoire de la République démocratique du Nord-Vietnam et la reconnaissance du droit à l'autodétermination des populations du Sud-Vietnam dont le représentant authentique est le Front National de Libération.

— Saluent le traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération et les autres accords qui viennent d'être conclus avec le Maroc au cours du voyage officiel et triomphal, effectué récemment dans ce pays frère par notre président du Conseil de la Révolution.

— Sont convaincus que ces accords, ceux qui viennent d'être conclus avec la Tunisie et le traité de fraternité et de bon voisinage qui vient d'être signé avec la Libye, ouvrent une ère nouvelle de fraternité et de coopération et constituent une étape importante dans l'œuvre d'édification du Grand-Maghreb.

— Suggèrent aussi la création d'un organisme spécialisé qui sera chargé, pour le compte des communes, d'effectuer leurs études, de planifier et coordonner leurs réalisations.

— Craignent autrement que les initiatives communales, dans les domaines de leur développement et de leur équipement, ne demeurent insignifiantes.

**

— Remercient de nouveau le gouvernement de la décision prise de leur conférer la qualité d'officier de police judiciaire.

— Constatent cependant que la coordination à l'échelon communal des rapports nécessaires de collaboration qui doivent exister entre les différents services de sécurité, n'est pas encore réalisée.

— Prient les pouvoirs publics de se pencher sur l'étude de ce problème complexe et important dont la solution doit, à leur sens, tenir compte des impératifs supérieurs de la sûreté de l'Etat qui commandent que les services de sécurité relèvent de lui, et du code communal qui engage la responsabilité des communes en matière de maintien de l'ordre.

— Souhaitent aussi que soit réglée dès cette année la situation des gardes champêtres et que soit notamment élaboré leur statut particulier et définies, d'une manière précise, leurs attributions.

— Demandent enfin dans un souci de simplification et d'unification que la compensation des allocations familiales et des assurances sociales du personnel communal auxiliaire soit assurée par la caisse nationale d'épargne et de prévoyance qui s'acquitte déjà dans les meilleurs conditions de ces obligations envers le personnel titulaire. Souhaitent également, pour les mêmes raisons, que la retraite des employés communaux soit confiée à cet organisme dont le dynamisme et l'efficacité ont toujours été mis au service des communes.

**

— Sont heureux d'affirmer que malgré les difficultés rencontrées, leur participation au développement des communes devient chaque année plus importante.

— Sont fiers de constater qu'elle se traduit aujourd'hui, par des réalisations aussi variées qu'importantes : réseaux d'assainissement captages de sources et alimentation en eau potable amélioration de la voirie communale construction de bâtiments administratifs et d'installations culturelles multiplication de points d'eau, de zones de paccage, d'abattoirs etc... aménagement de stations thermales création d'unités artisanales construction d'écoles et de logements développement économique du monde rural.

— Sont également fiers de dire :

— que les mesures d'assainissement des finances locales édictées par le pouvoir central, et dont ils ont accepté la rigueur parce qu'ils en ont compris tout le sens, ont eu pour résultats une reprise non négligeable des activités communales.

— que l'épargne des communes, résultat de la discipline rigoureuse de tous, peut intervenir et intervient déjà dans la réalisation d'équipement, certes encore très modestes, mais significatifs.

— que leurs efforts constants et très souvent ingrats ont déjà permis un meilleur fonctionnement des services publics communaux essentiels.

— Que celui important de l'état-civil par exemple fonctionne d'une manière satisfaisante et que les opérations de reconstitution ou de constitution d'état-civil se poursuivent suivant le calendrier fixé.

— Pensent cependant aujourd'hui nécessaire de régler définitivement le problème légué en la matière par les ex-communes mixtes et ceci par le microfilmage ou la copie des actes sur les registres détenus par les syndicats intercommunaux.

— Que celui des élections et ceux chargés d'une manière générale des opérations de recensement fonctionnent aussi sans grande difficulté.

— Que ceux de la voirie, du nettoyage et de l'hygiène se sont améliorés, pour faire face aux besoins sans cesse croissants de nos populations.

— Demeurent cependant profondément conscients que très peu a été réalisé et que beaucoup reste à faire.

— Ont le ferme espoir qu'avec l'aide et l'assistance permanentes des pouvoirs publics et les encouragements de tous, leurs difficultés présentes seront surmontées rapidement.

— S'engagent pour leur part à ne ménager aucun effort, à consacrer toutes leurs énergies et tout leur temps, pour améliorer sans cesse le développement et l'équipement de leurs communes, le fonctionnement de leurs services et à mériter la confiance placée en eux le 5 février 1967, par le Parti, l'Etat et le Peuple, dont ils attendent le jugement avec sérénité.

II. — RESOLUTION SUR LES AFFAIRES COMMUNALES

Les Présidents des assemblées populaires communes élus le 5 février 1967, réunis au Palais des Nations (Club des Pins) à Alger les 5, 6, 7 et 8 février 1969, à l'occasion de leur troisième conférence nationale.

— Considérant que notre Révolution doit maintenant poursuivre l'édification d'une économie solide et moderne, garante sûre de notre indépendance nationale reconquise par le peuple au prix d'immenses sacrifices.

— Considérant que les principes élémentaires de justice et de solidarité nationale commandent d'assurer un développement harmonieux à toutes les régions du pays.

— Considérant que l'édification du pays exige la mobilisation de toutes les énergies. Que celle des jeunes en particulier peut constituer un moyen parmi les plus importants, pour atteindre plus rapidement nos objectifs de développement.

— Considérant que les élus du 5 février 1967 ont acquis, au cours de leurs deux années écoulées de gestion des affaires publiques communales, une expérience, certes encore jeune, mais non négligeable.

— Considérant que les instances du Parti et de l'Etat, les unes et les autres aujourd'hui renouées et revigorées doivent, dans le cadre de leurs attributions respectives, toujours fonctionner avec une coordination permanente dans la discipline et la clarté.

— Conscients qu'ils doivent quant à eux mériter l'honneur d'avoir été choisis par le Parti, l'Etat et le Peuple pour gérer les intérêts des populations au niveau de la commune et pour cela, servir avec le le désintéressement, l'abnégation et l'engagement que requièrent les options de la nation.

— Après avoir entendu les discours de M. le Président du Conseil de la Révolution, chef du gouvernement et du Responsable du Parti, les interventions des présidents rapporteurs et des membres du gouvernement.

— S'inclinent profondément devant la mémoire de nos glorieux chouhada et rendent un hommage ému aux victimes de la guerre de libération nationale.

— Félicitent tous ceux qui ont participé à l'organisation matérielle de leur troisième conférence et les remercient pour les efforts déployés afin de faciliter leurs travaux.

— Se félicitent de la haute tenue des débats, de la franchise et du réalisme qui ont caractérisé l'ensemble des interventions.

— Enregistrent avec satisfaction et profit les déclarations de M. le Président du Conseil de la Révolution, de M. le responsable du Parti et des membres du gouvernement.

— Les remercient pour l'assistance et les encouragements qu'ils leur ont apportés durant leurs deux années de gestion et leur demandent de les aider toujours davantage dans leur mission importante et difficile de participation au développement local et partant à celui du pays tout entier.

— Constatent que, conformément à son engagement du 19 juin 1965, la promotion économique, culturelle et sociale du pays constitue la préoccupation principale du pouvoir révolutionnaire.

— Enregistrent avec une particulière fierté que le budget d'équipement de l'année 1969 est le plus important qui ait été adopté dans le pays depuis son accession à l'indépendance.

— Soulignent avec satisfaction que l'effort de redressement économique, entrepris depuis juin 1965, s'accroît dans tous les secteurs et se traduit déjà, dans de nombreux domaines, par des résultats importants.

— Notent aussi la création du conseil national, économique et social et ont le ferme espoir que cette institution nouvelle contribuera à l'amélioration de la productivité et de la production ; souhaitent cependant une plus large participation des collectivités locales au sein de cette assemblée.

— Rendent aux pouvoirs publics un hommage particulier pour leur action courageuse et efficace dans la construction d'une économie solide et moderne, gage sûr de notre indépendance politique.

— Saluent le récent conseil des ministres qui s'est tenu à Tizi-Ouzou en Grande-Kabylie et les importantes décisions qui y ont été prises, dans tous les domaines.

— Affirment que ce conseil des ministres, après ceux de Ouargla dans les Oasis et de Batna dans les Aurès, est l'illustration de la ferme volonté du pouvoir révolutionnaire de consacrer des efforts spéciaux et considérables en faveur de la promotion des zones déshéritées et pauvres.

— Souhaitent voir, en tenant compte des priorités, des urgences, et des possibilités financières du pays, se poursuivre cette méthode efficace d'action de lutte contre les inégalités régionales qui répond aux principes sacrés de justice et de solidarité nationale.

— Enregistrent avec satisfaction la décision, annoncée par M. le président du Conseil de la Révolution, de la tenue prochaine d'un conseil des ministres à Médéa, chef-lieu d'un département particulièrement déshérité.

— Dans le domaine de l'industrie, enregistrent avec satisfaction les efforts particulièrement importants des pouvoirs publics en faveur de l'industrialisation du pays et constatent qu'ils accordent une égale attention à l'industrie légère et à l'industrie lourde.

— Adhèrent pleinement à la politique de décentralisation industrielle et demandent qu'elle se poursuive fermement pour aider efficacement au développement équilibré du pays.

— Réaffirment que dans le cadre de la petite industrie locale le capital privé national peut jouer un rôle important.

— Retiennent à cet égard que les chiffres donnés par la commission nationale des investissements, sont encourageants.

— S'adressent à tous les Algériens et leur demandent de participer encore davantage et par tous leurs moyens à l'œuvre, combien noble, de la construction du pays.

— Expriment leur satisfaction de voir que nos efforts d'industrialisation s'accompagnent d'une action parallèle de recherche de matières premières à travers le territoire national, notamment dans le domaine des ressources minières.

— Pour ce qui est de l'exploitation des hydrocarbures, sont heureux de constater que notre action propre ne cesse de s'amplifier et de s'étendre dans toutes les branches et particulièrement dans celle importante de la prospection.

— Attirent l'attention des autorités supérieures sur la nécessité d'assurer un approvisionnement plus régulier des régions du sud.

— Enregistrent aussi avec satisfaction que le secteur important de l'artisanat fait l'objet d'une attention accrue de la part des pouvoirs publics.

— Se félicitent entre autres des mesures d'allègement fiscal qui viennent d'être décidées en faveur des artisans.

— Concernant l'électrification rurale, facteur essentiel pour l'amélioration des conditions de vie de nos populations et pour la relance économique, notent avec le plus grand intérêt l'élaboration d'un programme important qui répond aux vœux qu'ils ont formulés lors de leur deuxième conférence nationale.

— Demande aux pouvoirs publics que les mesures adéquates soient prises en vue d'en accélérer la réalisation.

— Rendent hommage aux pouvoirs publics pour leur action considérable dans le domaine de l'exploitation de notre gaz naturel et l'agrandissement de son réseau de transport.

— Enregistrent avec une particulière satisfaction la diminution du prix du gaz intervenue dans le courant de l'année écoulée.

— Continuent toutefois d'affirmer que l'une des conditions primordiales de la relance totale et rapide de notre économie réside dans le développement du secteur vital de l'agriculture.

— Enregistrent à cet égard que des efforts importants continuent d'être consentis par le gouvernement, pour améliorer l'organisation de ce secteur et partant, sa gestion et sa production.

— Notent avec satisfaction que ces efforts commencent à donner aujourd'hui des résultats, mais demeurent convaincus qu'une étude fondamentale de ce secteur reste à faire et doit constituer une préoccupation constante des pouvoirs publics.

— Demandent en leur qualité d'élus en contact permanent avec le milieu rural et confrontés depuis deux ans aux problèmes concrets de gestion et de développement, à être associés, le moment venu, à cette étude, qui doit tenir compte des aspirations de notre peuple dans son immense majorité paysan et profondément attaché à la terre.

**

— Pour ce qui est du tourisme, notent avec satisfaction que l'action entreprise par les pouvoirs publics pour son développement se poursuit et que les projets importants retenus se réalisent normalement.

— Souhaitent que la campagne destinée à mieux faire connaître notre pays à l'étranger, soit maintenant intensifiée.

— Renouvellent leur vœu de voir assurer aux touristes un accueil digne des traditionnelles hospitalité et courtoisie de notre peuple.

**

— Dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, apprécient hautement les efforts gigantesques des pouvoirs publics et demandent qu'il se poursuivent sans relâche pour donner à notre pays les cadres nombreux et qualifiés qui conditionnent tout son développement.

— Sont aussi satisfaits de l'effort spécial consenti en faveur de la scolarisation dans les zones rurales et deshéritées et souhaitent qu'il soit toujours maintenu et accru.

— Insistent encore plus particulièrement sur la place que doit prendre l'enseignement technique dans notre pays afin de lui fournir les techniciens nombreux, nécessaires aux différents secteurs de son économie et aboutir dans les délais les plus raisonnables à l'algérianisation ds cadres dans tous les domaines.

— S'associent pleinement à l'œuvre de reconquête et de restauration de notre personnalité, de notre patrimoine culturel et de réhabilitation de notre langue nationale.

— Pensent cependant que l'ampleur et l'importance de cette épreuve commandent que lui soient d'abord et chaque fois assurées les conditions réelles d'une totale réussite.

— Soulignent de nouveau l'acuité particulière avec laquelle se pose toujours le problème de notre jeunesse et notamment celui des jeunes de 14 ans à 17 ans.

— Insistent sur la nécessité et l'urgence qu'il y a à coordonner l'ensemble de nos moyens pour mieux la préparer aux tâches actives d'édification et de construction du pays.

— Dans le domaine social enregistrent les efforts continus des pouvoirs publics pour résoudre le problème du sous-emploi.

— Demandent que les ressources dégagées dans les différents secteurs de l'activité économique du pays soient d'abord affectées à la création d'emplois nouveaux et permanents.

— Adressent en cette circonstance un fraternel salut à nos frères travailleurs, émigrés qui au prix de durs sacrifices contribuent au relèvement de notre économie.

— Remercient, en leur nom et au nom de leurs familles le Conseil de la Révolution, le Parti et le Gouvernement pour leurs démarches fructueuses en vue d'améliorer chaque jour un peu plus leurs conditions de vie et de séjour à l'étranger et les prient de poursuivre sans relâche leur action.

— Enregistrent avec satisfaction le récent accord algéro-français sur la main-d'œuvre et la libre circulation des personnes ainsi que les décisions prises par notre gouvernement de créer de nombreux consulats dans les pays étrangers, et notamment en France, où résident de fortes colonies de nationaux.

— Ont la certitude que la poursuite des efforts de développement du pays, l'assainissement de tous les secteurs de notre économie et l'augmentation de notre production, l'accroissement de l'enseignement et de la formation et la définition d'une politique démographique résoudront, progressivement mais sûrement, l'important problème du chômage, legs de 130 années d'occupation et d'exploitation coloniales.



— En matière d'habitat, attirent l'attention des pouvoirs publics sur la crise du logement qui se fait déjà sentir sérieusement dans de nombreuses régions du pays et les prient de se pencher sur cet important problème.

— Souhaitent dans l'immédiat que des mesures soient prises en vue d'accélérer le lotissement des terrains, l'octroi de prêts à la construction et la vente des terrains à bâtir.

— Dans le secteur du patrimoine immobilier de l'Etat, à usage d'habitation, enregistrent avec satisfaction la publication du décret portant statut de l'occupant et qui fixe désormais d'une manière précise les obligations et les droits respectifs des locataires et de l'Etat.

— Sont convaincus que cette nouvelle réglementation permettra d'aboutir à l'assainissement de ce secteur.

— Pensent, néanmoins, qu'elle n'a pas réglé les problèmes, nombreux et difficiles de gestion et d'entretien qui continuent d'occuper un personnel important.

— Persistent donc à affirmer que la solution la plus efficace en la matière, et qui répond au demeurant aux vœux des populations, est à rechercher dans la vente et la location-vente.

**

— Sont particulièrement satisfaits de constater que l'édification des institutions constitue avec la promotion économique, culturelle et sociale du pays, la préoccupation essentielle du pouvoir révolutionnaire.

— Que 18 mois après la promesse solennelle du Conseil de la Révolution de construire « un Etat démocratique qui saura survivre aux gouvernements et aux hommes », est née la première de ces institutions, l'institution communale.

— Que depuis les élections du 5 février 1967, celle-ci est entrée effectivement en application ; que des textes importants ont été élaborés, et mis en vigueur.

— Pensent aujourd'hui, après deux années de gestion, que pour être efficace et atteindre ses objectifs, la refonte d'une institution doit toujours être envisagée, entreprise et réalisée dans tous ses aspects et dans toutes ses implications.

— Demandent donc que les autres textes d'application du code communal, notamment ceux concernant les secteurs économiques, soient élaborés et mis en application.

— Soulignent à cet égard d'une manière toute particulière que l'important problème des moyens financiers des communes doit retenir l'attention des pouvoirs publics.

— Affirment à ce sujet que la consolidation des finances communales et leur adaptation aux nouvelles et importantes fonctions des assemblées populaires communales, constituent deux conditions indispensables pour la consécration du principe fondamental de décentralisation qui régit notre nouvelle institution et guide toute l'action du pouvoir révolutionnaire.

— Insistent sur la nécessité et l'urgence d'une réforme fiscale.

— Considèrent, aussi, qu'il est aujourd'hui utile de soulever le problème du réaménagement des limites territoriales de certaines de nos communes, limites qui sont parfois artificielles.

— Pensent en effet que ce réaménagement est un complément nécessaire de la réforme de l'institution communale.

— Estiment à cet égard que l'objectif essentiel et final à rechercher et à atteindre doit être celui de l'institution de collectivités territoriales, toutes autant que possible, harmonieuses et viables.

— Affirment donc, et pour éviter précisément les erreurs du passé dues à la précipitation qu'il faut au préalable une étude d'ensemble approfondie et dans laquelle devront être examinés et analysés, tous les facteurs socio-économiques, géographiques et historiques.

— Demandent que cette étude, qui concerne de nombreux organismes de la nation et à laquelle ils souhaitent être associés, soit entamée de manière que les prochaines élections de 1971 se déroulent dans des communes toutes viables et harmonieuses.

— Pensent que cette étude est par ailleurs indispensable pour permettre aux pouvoirs publics de prévoir et de mettre en place, à temps, les moyens financiers et humains considérables qu'entraîne nécessairement toute modification des limites d'une collectivité territoriale et de régler aussi d'autres problèmes importants qui en découlent tels ceux de transferts de biens, de chefs-lieux.

— Constatent que l'édification de nos institutions est poursuivie avec détermination, dans l'étude et la réflexion qui ont toujours guidé l'action du pouvoir révolutionnaire.

— Prennent note à ce sujet que, conformément au calendrier fixé, un projet de réforme de l'organisation départementale a été élaboré.

— Enregistrent avec satisfaction l'annonce faite par M. le Président du Conseil de la Révolution de l'aboutissement des travaux de cette réforme, de l'installation des nouvelles assemblées départementales au 31 mai de l'année en cours, au plus tard.

— Pensent, avec M. le Président du Conseil de la Révolution, que pour être efficace et constituer un ensemble harmonieux, la refonte de nos institutions, doit, dans ses différentes phases et à tous ses niveaux, procéder nécessairement des mêmes principes fondamentaux à savoir : participation du peuple à la gestion des affaires publiques par la voix de ses représentants élus démocratiquement ; décentralisation ; efficacité ; harmonisation et coordination ; délimitation précise des responsabilités ; déconcentration ; rapprochement de l'administration des administrés.

— Estiment d'ores et déjà que pour bannir à jamais la confusion, la stagnation et l'irresponsabilité qui ont sévi durant les premières années de notre indépendance, il est nécessaire qu'à la tête du département, collectivité intermédiaire entre la cellule de base, qu'est la commune, et la collectivité suprême, qu'est la nation, soit désigné un responsable qui sera le délégué et le représentant unique du gouvernement et qui coordonnera, animera et contrôlera l'ensemble des services de l'état et de leurs actions.

— Pensent aussi que pour rendre notre action plus dynamique et partant plus efficace et rapprocher l'administration des administrés, les attributions de gestion directe qui occupent et souvent encombrant les services centraux, doivent être transférées au délégué du gouvernement dans le département.

— Remercient les hautes instances du pays de l'honneur qu'elles leur font et de la confiance qu'elles leur accordent en décidant de les faire participer à l'étude de la réorganisation départementale.

— Estiment que leur qualité d'élus et leurs deux années de gestion des affaires publiques communales, les autorisent à penser que cette participation sera positive.

— Jugent que cette participation leur permettra de rendre encore plus harmonieux le rôle d'animation, de coordination et de contrôle qu'exerce et doit toujours exercer sur les assemblées populaires communales l'administration départementale.

— Croient particulièrement devoir affirmer après deux années de gestion, d'expériences et de confrontations quotidiennes avec les problèmes complexes d'administration et de développement, que le choix des hommes devant présider aux destinées de nos institutions est fondamental et doit, dans toutes les circonstances, requérir une attention toute spéciale.

— Formulent le vœu que dans toutes les consultations électorales futures, soient chaque fois choisis les meilleurs d'entre tous les enfants de notre pays.

— Souhaitent vivement que la mise en place de la nouvelle organisation départementale en mai 1969 soit suivie dans les délais les plus raisonnables de celles des institutions centrales et au sommet du pays, pour qu'ainsi soit achevée la grande entreprise décidée et annoncée solennellement le 19 juin 1965.

— Sont certains que notre pays connaîtra alors définitivement la stabilité et que l'Etat pourra consacrer tous ses moyens à la tâche immense de l'édification d'une économie solide, prospère et moderne.

— Se félicitent des résultats déjà obtenus dans l'œuvre difficile d'édification de notre parti d'avant-garde, le Front de Libération Nationale.

— Considèrent que le principe fondamental du retour à la base, pour la mise en place de toutes les structures du parti, porte en lui toutes les garanties d'une sûre et totale réussite.

— Ont la certitude que la restructuration en cours du parti et la mise en place d'institution stable de l'Etat décourageront définitivement les personnels de l'aventurisme politique qui, de l'étranger et avec l'appui des ennemis de notre Révolution, tentent, en usant de l'arme facile de la démagogie, de semer le doute et de freiner la marche de notre pays dans la voie du développement.

— Condamnent une fois de plus le mouvement séditieux du 14 décembre 1967, et l'attentat odieux perpétré contre la personne du Président du Conseil de la Révolution en avril 1968 et demandent le châtement exemplaire de leurs auteurs et complices de manière à décourager dans l'avenir toute tentative portant atteinte aux intérêts supérieurs et sacrés de la nation.

— Se félicitent à cet effet de l'installation à Oran de la cour révolutionnaire.

— Se félicitent de la décision prise par le pouvoir révolutionnaire en avril 1968 d'instituer le service national.

— Ont la certitude que la mise en œuvre de cette institution importante contribuera au développement de notre économie, renforcera l'unité nationale, permettra en cas de besoin de défendre l'intégrité de notre territoire et les acquis de notre révolution et assurera en même temps la promotion des appelés.

— Pensent cependant que le souci primordial d'efficacité et de réussite de cette institution nouvelle, commande dans son application, une nécessaire période d'adaptation qui doit tenir compte de nos moyens et aussi des spécialités de notre société.

**

— En matière de politique étrangère, approuvent pleinement la politique définie par notre Conseil de la Révolution et notre gouvernement et dont les principes sont conformes à nos options et à la volonté permanente de notre peuple de consolider son indépendance nationale.

— Approuvent les importantes décisions prises au cours de la conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine qui s'est tenue récemment à Alger et qui visent à la consolidation des structures de cette organisation et à la concrétisation des idéaux d'unité et de liberté qu'elle incarne.

— Assurent de leur soutien tous ceux qui, en Afrique en Asie et en Amérique Latine, luttent encore pour leur liberté, contre l'oppression, l'exploitation et le racisme.

— Assurent le peuple palestinien de leur solidarité fraternelle et active dans la lutte armée qu'il mène aujourd'hui pour recouvrer sa patrie spoliée. Sont convaincus que seuls le sacrifice et le combat glorieux dans l'unité, le conduiront vers la victoire certaine.

— Expriment leur soutien au peuple vietnamien dont l'héroïsme et la longue lutte forcent l'admiration de l'humanité entière.

— Se félicitent à ce sujet de l'ouverture des négociations qui se déroulent actuellement à Paris.

— Sont convaincus que leur succès est conditionné par l'élimination de toute manœuvre dilatoire, la cessation de toute violation du territoire de la République démocratique du Nord-Vietnam et la reconnaissance du droit à l'autodétermination des populations du Sud-Vietnam dont le représentant authentique est le Front National de Libération.

— Saluent le traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération et les autres accords qui viennent d'être conclus avec le Maroc au cours du voyage officiel et triomphal, effectué récemment dans ce pays frère, par notre Président du Conseil de la Révolution.

— Sont convaincus que ces accords, ceux qui viennent d'être conclus avec la Tunisie, et traité de fraternité et de bon voisinage qui vient d'être signé avec la Libye, ouvrent une ère nouvelle de fraternité et de coopération et constituent une étape importante dans l'œuvre d'édification du Grand Maghreb.



— Renouvellent en cette circonstance solennelle leur appel à toutes les Algériennes et à tous les Algériens, et les exhortent, à s'engager fermement et résolument dans la voie de la construction du pays.

— Affirment avec la plus grande conviction que chacun doit aujourd'hui, sans plus attendre, apporter par son travail et son engagement, sa contribution à l'édification de cette œuvre, immense et difficile, mais combien noble, de la construction d'une société socialiste.



— Remercient les pouvoirs publics, administrations centrales, services extérieurs et autorités de tutelle, le parti et ses organisations nationales, de la collaboration, de l'assistance et des encouragements qu'ils n'ont cessé, tout au long de ces deux années de gestion, de leur apporter dans l'accomplissement de leur lourde et difficile mission.

— Pensent que dans la clarté et la discipline, à présent instaurées et qu'il faut chaque jour renforcer, et aussi avec une coordination permanente, les instances du pays, celles du parti comme celles de l'Etat, œuvreront efficacement à leur mission commune, celle de l'édification de notre pays, de ses institutions, de son économie, dans le cadre de notre option fondamentale, le socialisme.

— Assurent les pouvoirs publics du soutien ferme des populations qu'ils ont l'honneur de représenter et s'engagent quant à eux, à contribuer avec toutes leurs énergies, leurs moyens et sans défaillance à cette œuvre immense et exaltante et à mériter de la sorte la confiance qui a été placée en eux par le Parti, l'Etat et le Peuple lors des élections historiques du 5 février 1967.

RAPPORT GENERAL

présenté

par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale
des Communes du Département de Tiaret

Les présidents des assemblées populaires communales du département de Tiaret et moi-même, sommes heureux de nous retrouver, pour la 3^e fois, avec vous depuis les élections du 5 février 1967.

Permettez-moi, en cette circonstance, au nom de mes collègues et en mon nom personnel de vous saluer et de formuler des vœux sincères de succès à nos travaux.

La dernière réunion a été pour nous l'occasion de vous présenter notre département dans son cadre géographique, économique, social et culturel, et aussi de faire part aux pouvoirs publics de nos préoccupations sur les grands problèmes du pays.

Il s'agissait également de dégager dans quelles conditions naturelles et humaines allait être mise en application la nouvelle organisation communale.

Aujourd'hui, après deux années de gestion, d'apprentissage et de riches expériences, nous pensons possible de dresser un bilan de nos réalisations, de nos difficultés et aussi d'exposer nos préoccupations, nos perspectives et nos espoirs même s'il est prématuré de porter un jugement définitif aussi bien sur les assemblées populaires communales que sur le code communal lui-même.

Quels ont été les enseignements tirés de notre expérience dans les domaines administratif, financier et du développement économique ?

Au lendemain des élections du 5 février 1967 et bien que des efforts méritoires aient été déployés depuis 1962, nos communes avaient conservé les anciennes structures qui correspondaient aux différentes tâches imposées à l'époque par la loi municipale de 1884.

Quant à la majorité des communes rurales du département de Tiaret, elles furent longtemps soumises au régime des communes mixtes dont le souci majeur était le « maintien de l'ordre » excluant ainsi de la gestion de leurs propres affaires les populations des hauts-plateaux.

Le code communal est donc venu consacrer le vœu de ces populations longtemps délaissées.

Les premières assemblées populaires communales se devaient de satisfaire à une double mission combien exaltante : donner vie à l'institution communale et œuvrer dans le sens de la promotion de nos collectivités.

Notre tâche première a donc consisté dans la réorganisation des services communaux pour la satisfaction des besoins primordiaux de nos administrés.

Ainsi nous avons rencontré de grosses difficultés dans la reconversion des syndicats intercommunaux d'état civil.

Depuis 1967, c'est la transcription des registres d'état civil qui nous préoccupe encore, opération pour laquelle nous demandons l'aide du pouvoir central.

La réussite d'une telle reconversion aura pour conséquence de réduire le délai nécessité par la délivrance des pièces pour nos populations rurales, la plupart étant éloignées du chef lieu d'arrondissement.

Ceci n'est qu'un aspect de la réorganisation entreprise au sein de l'administration de nos communes qui, dans bien des cas, ne disposent pas de locaux pouvant abriter leurs services, voire l'assemblée elle même. Il en est ainsi pour Oued Khelif et Aïn Sidi Ali qui n'ont pas de mairie.

Il nous reste, bien entendu à étendre aux communes rurales les commodités, tels que nettoiemnts, réseaux d'égouts etc... que connaissent déjà les citoyens de Frenda, Aflou, Tissemsilt, par exemple.

Nous ne pouvons pas, mes chers collègues, parler de ces structures sans évoquer la situation des éléments qui leur donnent vie : je veux parler du personnel communal qui conditionne le succès de l'entreprise.

En effet, si certaines communes ont enregistré une amélioration dans le fonctionnement de leurs services, d'autres par contre, et elles sont malheureusement nombreuses, continuent à éprouver de sérieuses difficultés dues soit au manque de qualification du personnel administratif et technique, soit à l'insuffisance des effectifs.

Bien qu'un organigramme soit établi et les tâches apparemment réparties d'une façon équitable, nous avons constaté que le travail retombe fatalement sur les quelques rares agents nantis d'une expérience solidement acquise ou d'une bonne formation professionnelle.

Dans le domaine de l'amélioration qualitative du personnel, les bonnes aptitudes ont été détectées et bon nombre d'employés se sont vus confier des responsabilités.

Mais cela, je dois le dire, ne répond pas aux besoins de l'administration telle que nous la souhaitons, mes chers collègues, en raison du

fait que les quelques rares stages de formation n'ont profité qu'aux secrétaires généraux, alors que les nouvelles tâches qui sont imposées aux communes exigent de l'ensemble du personnel une meilleure qualification.

Certes, les contacts périodiques avec l'administration préfectorale soit au niveau du département, soit au niveau de l'arrondissement améliorent les conditions de fonctionnement de nos différents services. Mais il nous paraît nécessaire de les compléter par la poursuite des efforts entrepris pour la formation et le perfectionnement des agents communaux.

Nous espérons que l'année 1969 soit celle de la mise en place d'un appareil administratif communal capable de pouvoir faire face à toutes les tâches qui lui incombent, et ce, grâce, à la conjugaison des efforts du pouvoir central et des communes.

Aussi, est-il nécessaire de poursuivre l'œuvre entreprise par le perfectionnement et la formation des agents communaux, notamment par l'organisation de fréquents stages touchant le personnel à tous les niveaux.

Cette amélioration qualificative dont je viens de parler et une meilleure utilisation du personnel implique nécessairement la mise en confiance de l'agent par la stabilité dans l'emploi, la revalorisation de la fonction, la création de commissions paritaires et l'application de son statut particulier à l'instar des autres administrations.

Nos assemblées populaires communales souhaitent également que l'administration centrale aide les communes chef-lieu du département et des arrondissements à créer des bureaux techniques par le recrutement, pour le compte de ces dernières, d'ingénieurs T.P.E., d'architectes.

Ces techniciens nous permettront, nous en sommes persuadés, de donner le maximum de rentabilité à nos services et d'éviter de faire appel à des entreprises trop onéreuses pour les deniers communaux.

**

J'aborderai maintenant le problème qui nous tient le plus à cœur et qui traduit l'impatience et la volonté de tout le peuple, c'est celui de hisser l'Algérie au rang des nations modernes, je veux parler du développement économique.

Tout d'abord, il est réconfortant de citer l'important effort de l'Etat, concrétisé pour cette année 1969 par une masse de crédits de plus de six milliards de dinars. Ce chiffre traduit à lui seul la volonté des pouvoirs publics de lutter contre l'insuffisance du développement et de poursuivre la promotion économique de notre pays.

La même volonté anime nos assemblées populaires communales dans la voie de la promotion de nos collectivités.

Certes, comparées à celles de l'Etat, nos réalisations sont bien modestes, mais elles ont un intérêt incontestable et immédiat pour nos populations.

Cependant, comme je vous le disais, dans la poursuite de cette tâche, nous nous heurtons actuellement à de multiples difficultés venant paralyser notre action à bien des niveaux.

Le premier handicap nous vient du manque d'encadrement technique et administratif tant en qualité qu'en quantité, de l'inexistence de services techniques communaux à deux ou trois exceptions près et de la situation squelettique voire l'absence de services départementaux. Tel est le lot de notre région.

Qu'il me suffise de vous rappeler l'extrême indigence des services départementaux de l'agriculture et du génie rural, eux-mêmes fortement accaparés par l'important secteur agricole autogéré, et ce, dans un département à caractère essentiellement agricole et pastoral. Je veux évoquer aussi, comme cela a été le cas lors de notre dernière rencontre, l'absence de coordination avec la plupart des services techniques, si bien que, maintes fois, des projets n'arrivent à notre connaissance qu'au stade de l'exécution. De telles méthodes qui ignorent nos attributions et compromettent l'efficacité du travail de tous sont à bannir.

C'est ainsi que, quoique conscients de la nécessité de recenser nos besoins en matières d'équipement et d'établir une programmation, nous nous sommes bornés jusqu'ici à répondre aux demandes du pouvoir central. Nos propositions d'investissements, établies à la hâte et sans étude approfondie, n'étaient pas toujours heureuses. Pour pallier ces inconvénients, nous avons eu recours à la constitution d'une commission chargée de veiller à l'étude, l'élaboration et la réalisation des projets d'équipement : moyen peu efficace certes, mais prouvant notre détermination.

Nous connaissons tous, mes chers collègues, ce goulot d'étranglement touchant les besoins humains et qui se retrouve, à des degrés divers, dans bon nombre de communes. Mais notre région connaît, en plus des difficultés relatées, un obstacle sérieux : il s'agit du manque d'implantation en hommes de l'art et en entreprises de bâtiments, de travaux d'hydraulique, etc... Et quand bien même un entrepreneur de bonne volonté s'intéresse à nos travaux, les coûts alignés avec ceux du nord du pays ou trop faiblement réévalués, l'éloignement, les pistes difficiles et souvent impraticables, viennent vite le décourager. Qu'il me soit permis de vous signaler deux conséquences de cette situation : des projets de réalisation de modestes locaux devant abriter les services d'une commune rurale voient leurs études en souffrance alors que l'architecte est contacté depuis plus d'un an ; trois projets décidés dans l'arrondissement d'Aflou, datant de 1966 et totalisant un coût de 860.000 dinars n'arrivent pas encore à trouver d'entreprise.

Face à cette situation dramatique, et désireuse de combler le vide en entreprises locales, nos communes se sont orientées vers la relance

de syndicats intercommunaux de travaux ou la création d'entreprises communales. Aussi il y a lieu de se féliciter des résultats obtenus par la commune de Tiaret qui a réalisé en régie la construction de 18 groupes scolaires à travers l'arrondissement, et se trouva armée pour affronter de nombreux travaux, notamment la réalisation de ses équipements. Il y a lieu également d'encourager la commune de Frenda qui vient de rassembler difficilement certes, mais suffisamment, les moyens lui donnant la possibilité de suivre la voie de Tiaret.

Mon intervention, mes chers collègues, serait incomplète si je n'évoquais rapidement la lourde procédure de l'administration des finances et celle des visas techniques : certes les élus de la population ne méconnaissent point les nobles soucis de la collectivité nationale d'instituer les contrôles nécessaires devant garantir l'emploi le plus judicieux des deniers publics ; bien au contraire. Mais la réflexion nous impose de prévenir les pouvoirs de ce que notre pays assez indigent en moyens administratifs et techniques hérite d'une lourde procédure, plus adaptée à un pays plus développé. Nos dirigeants se doivent de s'attaquer aux réformes nécessaires afin de mettre du côté de l'Algérie le maximum de chances dans la lutte que mène le pays pour son développement.

Devant tant de difficultés, la commune a su trouver en elle des ressources lui permettant une participation honorable dans la réalisation des équipements.

Dans notre région qui a connu le règne de la « Commune Mixte » jusqu'à la veille de l'indépendance, les besoins de nos communes en équipements collectifs sont immenses car, en plus du fait de leur création relativement récente, leur immensité et leur pauvreté constituent un obstacle redoutable. Aussi, bien qu'à l'heure actuelle les ressources n'aient permis d'affecter que peu de crédits à la sous-section d'équipement, nos communes ne sont pas restées inactives.

Parmi les initiatives les plus heureuses, je cite l'aménagement et la mise à la disposition de l'éducation nationale de locaux biens communaux : un total de 77 unités soit 70 salles de classes et 7 logements pour enseignants sur toute l'étendue du département.

Permettez-moi alors de parler particulièrement des efforts en ce domaine de certaines de nos communes : Dahmouni 6 classes, Sougueur 12 classes, Rahouia 7 classes, Aflou 9 classes, 5 logements. De nombreuses autres opérations sont achevées ou en voie de l'être. Pour améliorer leur marché, les communes de Tissemsilt et Mahdia ont réussi à construire l'une 37 boxes commerciaux, l'autre 30 ; Hamadia et Aïn-Dzarit ont réalisé chacune un abattoir ; Takhmaret a dépensé 115.000 DA pour l'agrandissement de la mairie, et Médrissa 68.000 DA pour le même objet ; Frenda a aménagé une salle des fêtes, un parc à véhicules et participé à la construction du stade pour une somme de 80.000 DA. Trois groupes moto-pompes ont été acquis par la commune de Aïn-Kermès ce qui a amélioré grandement l'alimentation en eau potable.

Aflou a construit un km de route et élargi la plupart des rues du centre. La petite commune de Guertoufa a construit et équipé une cantine scolaire et élevé une coquette mosquée ; Oued-Lili également a réalisé une cantine scolaire, tandis que Ouled-Khélif s'est lancée dans la réfection de 18 kms d'un chemin vital pour ses populations de pasteurs. Le chef-lieu du département a réalisé entre autres l'acquisition de moteurs pour alimentation en eau potable, l'électrification de quartiers périphériques, l'équipement de son bureau technique.

Je pourrai énumérer tant d'autres initiatives, faibles par leur ampleur mais grandement utiles pour la vie quotidienne de nos administrés : aménagement de places, réfection de rues et trottoirs de village, construction de petits ponts ou radiers, amélioration de chauffage dans les écoles, éclairage public, etc... ainsi que de nombreux travaux de viabilité et d'assainissement.

Dans quelque temps, grâce au fonds communal de solidarité, le département sera fier d'avoir élevé 7 nouvelles mairies à Aflou, El-Ghicha, Oued-Lili, Ouled-Khélif, Mechraa-Sfa, Frenda, Sidi-Hosni. La plupart de ces communes ne possédaient pas de locaux destinés à abriter leurs services, et fonctionnaient péniblement dans quelques vagues « Biens de l'Etat » ; Frenda et Aflou, deux de nos grandes villes occupent des locaux de fortune.

Je dois aussi vous signaler que nos communes ont toujours montré une grande diligence dans l'affectation gratuite aux différents ministères des terrains nécessaires à l'implantation de nouveaux équipements et dans ce cas, la jouissance est immédiate. Par contre, si des terrains communaux s'avéraient insuffisants ou inexistant, l'appel à un autre organisme condamne toujours à des retards longs et combien préjudiciables.

Chers collègues, comme pour toutes les communes d'Algérie, nos collectivités ont bénéficié de crédits pour financer certaines opérations, et si vous le voulez bien, je vais esquisser un tableau des résultats obtenus.

Au cours de ces deux années d'exercice, les assemblées populaires communales ont achevé tous les programmes de développement d'équipement local, de développement d'équipement rural, de travaux d'intérêt communal antérieurs à leur installation, et au 31 décembre dernier, toutes les opérations inscrites à ces titres étaient terminées et soldées. C'est ainsi que dans la commune de Brida, le Ksar de Taoulla groupant 1700 âmes constituait une véritable enclave, étant coupé de son chef-lieu de commune et du chef-lieu d'arrondissement ; aujourd'hui grâce à la réfection d'une piste sur 9 kms, la population a vaincu son isolement, et ses produits maraîchers et fruitiers parviennent à Aflou. Les programmes de développement de l'équipement rural et de plein emploi nous ont permis de bénéficier d'une masse de crédits de près de 17 millions de dinars. L'intérêt du développement économique et rural, en permettant à nos collectivités des actions dans les domaines agricole et pastoral, n'est guère à démontrer. Dans la région, qui en fait

d'industrialisation, ne possède rien de plus que des minoteries semouleries, la population s'acharne à tirer ses subsistances d'une terre tant dépendante du volume des précipitations et de leur répartition ou d'un cheptel ovin plus vulnérable encore à l'action du froid et de la rareté des pluies. Certes notre agriculture et notre élevage ne connaîtront un épanouissement notable que grâce à des interventions vigoureuses de l'Etat. Mais peut-on dire que l'association céréaliculture-élevage, même en profitant de sensibles améliorations, est en mesure de faire vivre une population ayant doublé depuis 25 ans ? non ! et seule l'implantation de nouvelles industries, à côté du complexe de textiles déjà bien engagé, est en mesure de diversifier notre économie, d'offrir de nouveaux emplois.

En attendant, les communes redoublent d'efforts afin d'effectuer des travaux de petite et moyenne hydraulique, de défense et restauration des sols, de revalorisation des terres et de développement du pastoralisme. La commune de Aïn-Dzarit, par la mise en place d'un réseau d'irrigation va pouvoir irriguer 40 ha, autrement dit procurer de l'emploi à une vingtaine de familles et assurer une production plus grande en produits maraîchers. Takhmaret, en étendant son réseau d'irrigation a augmenté la superficie de ses terres à irriguer d'environ 300 ha. Il en est de même de Hamadia et d'autres collectivités encore.

Aflou a réalisé un captage de nombreuses sources, dont l'eau va rendre des terres aptes à des cultures fourragères et des plantations d'arbres fruitiers. Un groupe de trois communes, Aïn-Deheb, Ouled-Khélif et Aïn-Dzarit, dont la préoccupation quotidienne est l'avenir du mouton, travaillent sur la création d'une coopérative de services ; il s'agit de la rénovation des terres de parcours sur une superficie de 60.000 hectares. D'autres travaux de même nature se poursuivent dans les communes de Guertoufa, Mechraa-Sfa, Mahdia, Ouled-Djerad et dans le sud du département.

Ces projets ne peuvent certes pas, à eux seuls, combattre le sous emploi et la pauvreté de nos régions mais ont une grande résonance dans chacune de nos petites collectivités. Aussi je déplore encore une fois le manque de cadres, qui se traduit par une faible consommation de nos crédits : 40 pour cent seulement de la masse déléguée en 1968. Nombreux sont nos projets qui relèvent du service de l'hydraulique, et, en ce domaine, seules les opérations de faible ampleur tels que les captages de sources, constructions d'abreuvoirs, etc... sont rapidement réalisées. Mais dès lors qu'il s'agit de travaux plus ambitieux, intéressant les barrages réservoirs ou des périmètres d'irrigation, l'on constate un retard inadmissible.

Mes chers collègues, il nous est difficile de faire face à notre responsabilité dans la tâche d'équipement, vu la capacité fort réduite des services techniques. Le poids de nos attributions en ce domaine nous fait obligation de demander avec force une action vigoureuse de l'Etat.

A côté de ces actions où l'intervention des communes est nécessairement diminuée, je vais vous parler d'un domaine qui nous satisfait : les constructions scolaires du 1^{er} degré.

En matière d'enseignement, le département de Tiaret a été longtemps sevré. Qu'il me suffise de vous apprendre qu'en 1962, une population de plus de 350.000 âmes ne disposait que d'un lycée d'une capacité de 600 places, dont les trois quarts étaient occupées par des non-algériens. C'est dire toute la chaleur avec laquelle notre région accueille les importants programmes de constructions scolaires. Les communes, à l'image de l'ensemble des algériens impatients d'atteindre les connaissances et la culture, ne ménagent point leurs efforts. Grâce à l'aide de tous et particulièrement celle de la préfecture, le programme 1964 a été achevé. Depuis quelques semaines nous nous sommes attelés aux programmes 1968, confiés aux communes et franchement, à l'heure actuelle il est permis d'être optimiste. Un grand nombre de collectivités vont réaliser elles-mêmes leurs contingents ; sept à huit doivent s'adresser à l'entreprise, et pour le reste, la direction départementale des travaux publics et de la construction les entreprend en régie. Les études sont achevées dans la plupart des cas, et les chantiers ont démarré pour le tiers du programme. Nous pouvons avancer que le département de Tiaret aura réalisé pour la prochaine rentrée au moins les classes prévues. Il y a lieu cependant de signaler, pour les communes mises dans l'obligation de s'adresser à l'entreprise, des ennuis en rapport avec le coût retenu pour chaque unité : en cas de non réévaluation, elles seront condamnées à réduire le programme, dans une maigre proportion toutefois. Par ailleurs, soucieuses de conserver le patrimoine existant, les collectivités ont réalisé elles-mêmes les travaux de grosses réparations. Afin de compléter l'effort entrepris pour la scolarisation de nos enfants, il serait utile de doter les écoles primaires du sud du département d'internats, à l'instar de ce qui a été fait dans le département voisin des Oasis et notamment à Laghouat.

Il serait superflu d'affirmer que nos réalisations, bien que méritoires eu égard aux difficultés de toutes sortes, sont sans commune mesure avec notre ambition de participer plus activement à la construction de l'Algérie. Les équipements collectifs, en particulier, captent toute notre attention, et les nombreuses mesures prises pour assainir nos finances permettent d'espérer, pour les années à venir, un rôle plus actif et plus efficace.

**

Il est évident, mes chers collègues, que bien des obstacles en matière d'équipement auraient été évités si la situation financière de nos communes permettait une action plus grande.

Or, l'analyse à laquelle nous avons procédé dans ce domaine nous a fait constater que, comme dans toutes les communes et surtout dans notre région, cette situation était des plus difficiles.

Au lendemain de notre installation, nous nous sommes préoccupés des moyens financiers des collectivités à la tête desquelles les élections du 5 février 1967 nous avaient placés.

Les premières années d'indépendance furent marquées de chutes brutales du chiffre des impositions et de recouvrements extrêmement réduits. Le patrimoine communal, souvent ignoré des nouveaux responsables, était occupé de façon anarchique et son apport était négligeable.

Ceci avait amené les pouvoirs publics à prendre des mesures sévères afin d'éviter des déficits aux communes. La caisse de solidarité ne garantissait plus le versement des prévisions de recettes fiscales et le trésor n'avancait que la moitié de ces prévisions. Une autre décision, venait bloquer une partie des recettes (26 %). Les communes se sont donc trouvées sévèrement sanctionnées et leurs moyens de trésorerie ne permettaient plus le fonctionnement traditionnel : forte compression des dépenses obligatoires, laisser-aller dans les différents bâtiments communaux, créances impayées etc... On en était même arrivé à cesser de payer le personnel communal, comme ce fut le cas en 1966 pour Oued Lili.

Dans ces conditions, la commune se trouvait confrontée à une situation presque désespérante, des ressources nettement insuffisantes, un lourd passif accumulé durant les exercices 1962 à 1966.

Une certaine évolution se fait sentir dès 1967 et certaines mesures allaient faire évoluer l'état de nos finances dans un sens favorable. La caisse nationale d'épargne et de prévoyance, en garantissant 70 % de nos prévisions de recettes provenant de taxes directes locales, allait nous assurer d'une bonne partie de nos moyens financiers. Le fonds de péréquation de son côté va jouer un rôle déterminant dans la situation financière des communes. Il se traduit par l'augmentation des bases taxables et une répartition des péréquations appréciable. En effet, d'une part les attributions de péréquation se sont révélées beaucoup plus efficaces que les anciennes subventions d'intérêt général puisque le montant de ces dernières a atteint en 1967, et pour l'ensemble des communes du département, le chiffre de plus de 600.000 DA contre près de 2.000.000 de DA en 1968, d'autre part les nouvelles règles favorisent essentiellement nos communes pauvres. Puis de nouvelles taxes portant sur les activités industrielles et commerciales, sur les activités non commerciales et sur la taxe à l'abattage, sont venues augmenter nos moyens.

D'autres mesures décidées par le pouvoir central portant sur la suspension des dettes contractées anciennement auprès des établissements financiers étrangers et la prise en charge d'autres dettes ont eu pour effet immédiat d'éviter le déséquilibre des budgets supplémentaires de 1968 pour toutes nos communes sauf deux : Tiarét et Frenda.

Voici quelques chiffres concernant certaines de nos communes les plus pauvres et qui illustrent l'effet bénéfique du versement de ces péréquations : Keria bénéficie de plus de 77.000 DA en 1968 contre 41.000,00 DA en 1967, pour Aïn Dzarit l'attribution de 1968 s'élève à 57.000 DA contre 9.000,00 DA en 1967, c'est une attribution de 73.000 DA qui est octroyée en 1968 à Aïn Hadid contre 18.000,00 DA en 1967.

Toujours en 1967, l'Etat poursuivant son opération d'assainissement concédait aux communes des biens à usage ou à caractère touristique ainsi que les salles de spectacles dont le nombre est de 7 pour l'ensemble du département, et cédait un grand nombre de logements, hérités des anciens centres de regroupements des populations ou réalisés à différents titres tels que le plein emploi.

Il est permis d'espérer que le produit de ce patrimoine concédé ou cédé, une fois que certaines difficultés rencontrées à l'heure actuelle seront définitivement résorbées, vienne grossir les ressources extra fiscales de nos communes.

Mes chers collègues,

Ce que je viens d'évoquer montre clairement l'effort des pouvoirs publics pour redresser nos finances locales, mais à côté de ces actions, nous, assemblées populaires communales, avons pleinement joué le rôle qui est le nôtre. Et pourtant notre tâche fut ingrate puisque nous nous chargions d'appliquer une sévère politique d'austérité et d'apporter une aide appréciable au recouvrement maximum de l'impôt.

Les commissions communales désignées à cet effet avaient une tâche d'autant plus ardue qu'elles s'attaquaient aussi à l'apurement de lourds passifs légués depuis plusieurs exercices. Ainsi une petite commune, Hamadia a pu réaliser en 1968 un recouvrement de 1.384.533,93 DA contre 472.609,33 DA en 1964 ; Gueltat Sidi Saad passe d'une somme recouvrée en 1964 de 257.955,89 DA au chiffre de 819.745,71 DA ; Sidi Ali Mellal qui a atteint en 1964 le chiffre de 16.000 DA arrive à la somme de 40.080 DA en 1967 ce qui représente 83 % des prévisions et je pourrai multiplier les exemples.

Les communes se sont également attelées à une bonne gestion contrôlant un grand nombre de postes de dépenses. Et les comptes administratifs de 1967 pour l'ensemble du département montrent clairement les efforts fournis dans l'exécution des budgets de la même année, le volume net des excédents de recettes s'est élevé à 467.296,19 DA, disponibilités qui ont facilité l'élaboration des budgets supplémentaires 1968.

D'autres chiffres vont vous prouver nos efforts de 1965 à 1967 ; la commune de Takhemaret est passée d'une dépense de 537.192,57 DA à 448.612,12 DA ; Ouled Deerad qui dépensait 268.512,24 DA en 1965 n'en utilise que 205.962,71 DA deux ans après. Les dépenses s'élevaient en 1965 à Ouled Bessem à 418.181,20 DA et n'atteignaient, l'année 1967, que 305.411,28 DA, Brida réduit ses dépenses de 18 %.

Comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, l'action conjuguée de l'Etat et des communes a eu pour résultat appréciable l'amélioration de l'état général des finances de nos collectivités et les sérieuses inquiétudes connues au lendemain de notre installation ont été dissipées.

Cela signifie-t-il que nous avons atteint la bonne santé ? Evidemment non ! Tant en 1967 qu'en 1968, quatre de nos communes ont eu

recours aux subventions du fonds communal de solidarité, pour équilibrer leurs budgets. Si j'ai dit tout à l'heure que la participation au fonds de garantie avantageait la plupart de nos collectivités, essentiellement les communes rurales pauvres, quelques unes ont subi un grave inconvénient qui est à l'origine de leur déficit. C'est ainsi que si la participation pour l'ensemble des communes s'élevait en 1968 à 1.996.042,75 DA le montant des attributions reçues a atteint 1.915.500 DA. La charge était lourde pour quelques-unes. Nous venons d'apprendre heureusement que le taux de participation est passé de 30 % à 20 %. Nous voulons bien voir dans cette mesure que nos assemblées ont pleinement rempli leur rôle dans la perception de l'impôt, et le souci de nos dirigeants d'augmenter nos moyens. Nos actions gagneraient aussi si les pouvoirs publics se souciaient d'alléger certains contingents tels ceux concernant la police d'état et la protection civile.

Car notre mission, mes chers collègues, même cantonnée dans un cadre traditionnel, reste insuffisante, et l'impératif d'une bonne gestion de nos finances nous a contraint à sacrifier des services. Pourtant, une sévère austérité ne nous a point empêché de nous occuper très particulièrement de l'enseignement à l'occasion surtout des dépenses d'entretien ; jugez-en : la comparaison des budgets 1964 et 1968 pour la commune de Tiaret laisse apparaître une diminution des recettes de fonctionnement de l'ordre de 11 % et une augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments scolaires dans une proportion de 116 %. Pour ces mêmes dépenses, la commune de Freneda a inscrit en 1968 une somme de 174.000 DA contre 35.746,74 DA en 1964 et Aflou passe de 11.535,40 DA à 73.000 DA. Il en est de même pour l'ensemble de nos communes, il s'agit donc là d'un choix, celui de la priorité absolue à l'enseignement. Nous aurions voulu avoir la même sollicitude pour nos chemins vicinaux, car on estime que les voies de communication restent pour les A.P.C. une mission fondamentale. L'examen de la situation fait ressortir que pour 267 kms de chemins à l'état d'entretien, une somme de 313.875,05 DA est prévue soit 1.172 DA par kilomètre ce qui est nettement insuffisant. Il n'est que temps de jeter un cri d'alarme sur l'état de dégradation de nos chemins, trop éprouvés durant les années de lutte, trop délaissés depuis l'indépendance. Franchement nos moyens sont trop faibles et ne permettent guère de faire face à l'ampleur des travaux.

Il y a également notre patrimoine communal qui exige actuellement des efforts que l'état de nos finances ne permet pas. Et le cas est encore plus dramatique pour nos communes propriétaires de vastes terres de parcours, unique ressource pour ainsi dire et nécessitant une stricte surveillance si l'on veut empêcher une dégradation avancée. Ces mêmes collectivités dont le patrimoine comprend encore d'importantes zones alfatières souhaitent une notable augmentation du taux des redevances relatives à leur exploitation.

Nous sommes, certes, en droit de nous réjouir de l'évolution des finances locales. Mais l'amélioration à laquelle nous sommes parvenus nous a contraint à agir dans un cadre étroit.

Voilà, mes chers collègues présidents, la réalité quotidienne de nos 33 communes, faite à la fois de difficultés qui nous mènent par moments au découragement, mais aussi et surtout de réalisations tangibles et palpables, qui sont pour nous, le meilleur des stimulants.

Il est, certes, beaucoup de problèmes que nous n'avons pu évoquer en détail et cela ne doit pas faire oublier que le département de Tiaret est l'un des plus déshérités d'Algérie. De nombreux domaines connaissent une situation précaire et méritent des efforts soutenus qui sont bien au-dessus des possibilités des collectivités locales.

L'habitat devra connaître une ampleur beaucoup plus grande, pour répondre à une poussée démographique vertigineuse.

Nos populations souffrent d'une insuffisance de personnel sanitaire, l'infrastructure y est réduite, et nos hopitaux traversent une situation financière, particulièrement difficile, qui n'est pas sans rappeler celle des communes à la veille du 5 février 1967. Ces problèmes de santé et d'habitat, comme celui de l'emploi, sont pour nous, une préoccupation majeure de tous les instants, car nous leur sommes journalièrement confrontés.

L'une des options fondamentales du pouvoir révolutionnaire étant justement de supprimer les disparités existant entre les différentes régions du pays, nous invitons, au nom des populations que nous représentons, le gouvernement à tenir une session à Tiaret, le plus prochainement possible, pour vivre d'une façon plus directe les difficultés que nous traversons. En effet, nos populations craignent de rester en marge du mouvement d'expansion économique que connaissent d'autres régions de notre pays, si un effort national de grande envergure n'est pas consenti envers le département de Tiaret.

Après cette évocation, que certains jugeront un peu trop alarmiste, je terminerai sur une note plus encourageante en vous faisant part de nos espoirs et des perspectives d'avenir de cette grande entreprise commune, née il a exactement 2 ans !

Quel jugement porter sur cette nouvelle institution que nous mettons à l'épreuve depuis le 5 février 1967 ?

Il est certes trop tôt pour se prononcer sur le code communal comme il est trop tôt également pour faire le bilan de la gestion des nouvelles communes, suivant ce que je disais tout à l'heure dans le préambule.

Cependant, nous avons foi en l'avenir de cette institution originale, qui répond à une option fondamentale du pouvoir révolutionnaire, parti et gouvernement.

La nouvelle commune algérienne sera une réussite, si, parallèlement aux larges attributions qui lui sont dévolues, le pouvoir révolutionnaire lui confère les moyens financiers nécessaires. La nouvelle collectivité ne pourrait survivre avec un vieux code fiscal, fait pour une commune traditionnelle, cantonnée dans un rôle purement administratif. La

réforme fiscale tant souhaitée, donnera seule aux collectivités locales les moyens de faire face à leurs nombreuses obligations. Cette réforme qui s'inscrit dans la logique des choses devra être menée de pair avec une application progressive du code communal, mais, aujourd'hui l'espoir est permis, et il nous est particulièrement agréable, de saluer les nouvelles mesures prises en faveur des communes par le dernier conseil des ministres. En nous concédant les petites unités industrielles et artisanales, en nous faisant participer aux bénéfices du secteur autogéré, nos dirigeants prouvent, si besoin en est, la confiance placée dans les assemblées populaires communales. Ces mesures arrêtées la veille du 5 février, ont été accueillies par mes collègues du département de Tiaret comme un véritable symbole et un heureux présage !

C'est dans le même esprit, que le pouvoir révolutionnaire voudra consulter les assemblées populaires communales sur le projet de réforme départementale.

Nous saluons également cette nouvelle marque de confiance placée dans les élus, et il serait vivement souhaitable en attendant des institutions nationales, que les assemblées populaires communales soient consultées dans toutes les décisions importantes du gouvernement.

En procédant ainsi, il donnera un contenu réel à la décentralisation et permettra à la commune de jouer pleinement son rôle à tous les niveaux.

Je vous remercie Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs et chers collègues de votre aimable attention.

RAPPORT GENERAL

présenté

par les Présidents d'Assemblée Populaire Communale
des Communes du Département de la Saoura

Pour la seconde fois et j'en suis fier l'honneur m'échoit de faire entendre du haut de cette tribune la voix des communes de la Saoura.

C'est d'abord pour transmettre le salut chaleureux des populations du Sud à celles du Nord, c'est ensuite pour exposer avec la même émotion mais plus de rigueur qu'en 1968, la situation de nos 21 communes engagées résolument dans la voie de leur propre développement et partant, dans celui du développement du pays tout entier.

Permettez-moi de m'arrêter une minute pour saluer en votre nom à tous à la mémoire de notre frère et collègue de Tsabit, DJAFFARI Abderrahmane décédé dans des conditions tragiques à la fin de notre deuxième conférence, ici même à Alger.

Cette note de tristesse ne déteindra pas sur le reste de notre intervention car nous avons la grande satisfaction et le bonheur de vous présenter un bilan que nous pensons, pour notre part, positif.

Bien sûr ! Des obstacles demeurent. Des imperfections subsistent qui n'ont pas encore été corrigées et il reste surtout beaucoup à faire. Mais nous manquerions d'objectivité si nous devions seulement nous plaindre et nous plaindre sans cesse et ne pas reconnaître les succès obtenus. Ces succès sont concrets, tangibles. Nous vous les présenterons tout à l'heure.

*
**

Pour mesurer l'ampleur du travail effectué il nous faudrait jeter un regard en arrière.

A la veille de l'indépendance, la commune saharienne était pratiquement inexistante. Soixante quinze officiers des « affaires indigènes » pour tout le Sahara (c'est un chiffre officiel) régnaient en proconsuls qui ne se souciaient ni de la création, ni de l'épanouissement de cette collectivité de base qu'est la commune, aujourd'hui une réalité vivante.

Cette commune est née, elle a grandi et rivalise à présent avec ses sœurs du Nord et c'est là un mérite qu'elle doit d'abord à l'opiniâtreté

et à l'abnégation de ses présidents ainsi qu'à la sollicitude permanente du pouvoir révolutionnaire qui s'est donné pour mission de l'équiper rapidement en puisant dans les ressources de l'Etat.

Si dans le cadre des crédits de rénovation et équipement des collectivités locales sahariennes, la commune saharienne trouve un moyen important de réaliser et une raison d'espérer, elle n'est pas pour autant au bout de ses peines. Il lui faut des ressources nouvelles, il lui faut un personnel qualifié et ce sont là deux difficultés majeures dont souffrent même les collectivités les mieux favorisées du Nord, c'est vous dire pour les nôtres l'énormité de la tâche - car vous le savez messieurs ! - la seule perspective d'affectation au Sahara crée malheureusement chez nos cadres un sentiment d'épouvante.

A toutes ces difficultés il faut ajouter pour comble, la rigueur de la nature : pas d'eau, pas d'ombre, pas de culture, un maigre cheptel, une mortalité inquiétante, des distances énormes et des pistes impraticables, comme seul moyen de communication.



De l'eau, nous en avons parlé l'année dernière certes. Mais aujourd'hui encore nous nous devons de l'évoquer avec appréhension. Sa recherche nous préoccupe d'autant que nous connaissons maintenant les résultats manifestement décevants obtenus dans ce domaine.

L'eau reste la clef de tous les problèmes en Saoura et elle constitue le souci constant des autorités communales.

Certes, des efforts proches du sacrifice ont été entrepris. Malheureusement les forages effectués n'ont pas donné les résultats escomptés. Il semble que devant les tarissements subits, l'on a toujours puisé dans une même nappe. C'est pourquoi nous avons dirigé notre action vers l'opération désinfection des puits existants mais qui bourrés d'explosifs et de cadavres de camelins du temps de l'occupation coloniale, présentaient un double danger pour les populations nomades.

L'eau manque assurément. Elle manque terriblement. Mais en face de cette situation qui peut paraître désespérante, se profilent fort heureusement les providentielles foggaras et le réconfortant barrage ; mais là encore, deux ennuis majeurs nous empêchent d'afficher un optimisme immédiat.

Les foggaras, galeries souterraines qui exigent un entretien permanent, débitent une eau irrégulière, insuffisante et toujours au profit d'une poignée de privilégiés, tandis que le barrage de Djorf Torba ne libérera ses eaux qu'après l'aménagement de la plaine d'Abadla et qu'il va falloir par conséquent attendre malheureusement 3 longues années.

L'eau manque et c'est la raison pour laquelle nous estimons d'une part, que les puits de parcours des nomades doivent tous être entrepris

par les services de l'hydraulique et que d'autre part, l'eau des foggaras soit codifiée. Vous conviendrez avec nous qu'il est anormal que cette eau si rare ne profite pas aux communes et qu'elle continue d'être versée parcimonieusement aux fellahs selon le bon vouloir des propriétaires.

Problème important donc, problème à étudier et que nous espérons de tout cœur voir régler rapidement au mieux des intérêts des communes et des populations.

Le début de notre exposé indiquait que le bilan était encourageant. Nous ne nous contredirons pas, mais avant d'en dresser un inventaire nous avons voulu d'abord une fois de plus décrire la situation tristement exceptionnelle qui domine en Saoura.

L'aridité des sols, l'indigence des moyens, le manque de cadres, les grandes étendues, leur sous-peuplement, ce sont des difficultés qui effraient et cependant ce sont des problèmes qui n'ont pas découragé les volontés, et dans ce combat inégal livré contre tous les éléments conjugués, les communes sont sorties victorieuses témoins les diverses réalisations faites dans le cadre des différents équipements (crédits plein-emploi dépenses d'équipement départemental dépenses d'équipement local dépenses d'équipement rural et crédits de rénovation des collectivités sahariennes).

Plus de quatre milliards six cent millions d'anciens francs ont été investis. C'est le chiffre que nous a communiqué l'autorité de tutelle chargée de suivre, d'assister et d'animer nos activités.

Cette somme impressionnante s'est traduite par la réfection de 1.200 kilomètres de foggaras et 30 kilomètres d'égoûts, par la construction de 500 logements, deux villages touristiques à Taghit et à Adrar, cinq complexes sportifs, quatorze salles de soins, quatre marchés couverts et quatre cinémas dont le plus grand d'un style audacieux, fait l'orgueil de la commune de Béchar en même temps qu'il constitue une source nouvelle de revenus pour son budget.

Nous avons failli ne pas citer les « Galeries Algériennes », la création de palmeraies, de périmètres irrigables, qui tous contribuent à remodeler le visage du Sahara promis au plus bel avenir.

Finances communales, problème quasiment dramatique. Nos communes n'ont pu vivre que grâce aux subventions d'équilibre d'un montant de plus de 157.000.000 d'anciens francs pour l'exercice 1968. Trois exemples frappants vous édifieront par la disproportion des dépenses par rapport aux recettes, Tabelbala la commune la plus isolée, El-Ouata la plus misérable et Kerzaz la plus éprouvée de l'arrondissement de Beni-Abbes, présentent des budgets extraordinairement faméliques. Conjuguez, ils font : recettes : 12.275.531 AF. Dépenses : 28.346.079 plus du double et c'est de l'arithmétique. Ces dépenses sont obligatoires, indispensables au fonctionnement. Toute tentative de réduction conduirait fatalement à compresser le personnel, mettre l'unique véhicule en cale, cadenciser la mairie et inviter le premier magistrat à se démettre.

Mais c'est dans le domaine de l'éducation nationale que nos communes se sont taillées leur plus grande fierté : 570 classes et 202 logements avec l'afflux d'enseignants qualifiés ont porté le nombre d'élèves à 31.612 contre 11.224 en 1962. C'est, comme l'a souligné le quotidien national El-Moudjahid, une victoire sans précédent quand on sait avec quelle patience, quel sérieux, quelle ardeur, cette mission a été menée par nos communes avec le concours des enseignants à tous les échelons, en guerre contre l'analphabétisme.

Puisque nous sommes aux problèmes de l'enseignement, nous vous parlerons aussi de nos perspectives futures : il nous reste à construire 496 classes et 578 logements et prévoir l'extension des 3 internats dans l'extrême-sud pour atteindre nos objectifs. Avec l'achèvement du Lycée polyvalent et la prochaine édification de l'école normale de Béchar, nul doute que nos problèmes seront en partie réglés mais il faudra toujours continuer à se pencher sur ce secteur qui mérite dans ce département peut-être plus que partout ailleurs des efforts importants. Nous prenons pour notre part l'engagement de réaliser dans les délais voulus si les crédits sont mis à notre disposition.

*
**

Lors de la seconde conférence, nous avons mis l'accent sur le problème important du transport et nous avons salué l'effort gigantesque accompli par le gouvernement.

1.638 kms de goudron à travers le Sahara n'est pas seulement un exploit, c'est une œuvre gigantesque quand on sait que certains pays indépendants n'ont pas encore bitumé les artères de leurs capitales.

A la fin de ce mois de février, El-Goléa sera reliée à Timimoun par une route aussi belle que celles que nous empruntons pour nous rendre à Tindouf ou à Adrar ou que vous empruntez pour vous rendre de Ghardaïa à Ouargla ou d'El-Asnam à Oran.

L'autre avantage de ces futurs quatre cents kilomètres est la jonction qu'ils réaliseront entre nos communes et celles des Oasis. Il restera à tracer une ceinture noire sur le Tanezrouft c'est-à-dire sept cents kilomètres et nous aurons vaincu en partie la peur de la soif, le Sahara.

Le réseau routier réalisé aux prix d'énormes sacrifices et dont le but est d'achever une activité profitable à tous nos citoyens, n'a pas encore atteint l'ampleur et le rythme qu'il mérite.

La prorogation jusqu'au 31 décembre 1969 des autorisations spéciales temporaires pour les transports publics de marchandises permet au département de disposer encore d'un parc automobile à peine suffisant en attendant l'équipement de la société nationale des transports routiers.

Mais en l'absence pour l'instant d'un service départemental des transports, nous avons proposé et renouvelons notre proposition qu'une

délégation provisoire soit donnée au chef du département pour la délivrance d'autorisations exceptionnelles notamment au profit des transporteurs de voyageurs des régions déshéritées.



Nous allons aborder les problèmes du tourisme et du commerce.

Pour ce qui est du tourisme, élément de prospérité non négligeable il est un point sur lequel nous insisterons. Il s'agit de l'effort de publicité insuffisant que l'on consacre pour mieux faire connaître nos sites.

Sans vouloir amoindrir Ghardaïa ou Djanet, nous croyons sincèrement que nos « joyaux » Taghit et Timimoun pour ne citer que ceux-là méritent la même attention, le même effort, la même publicité.

On nous a dit qu'il s'agit d'une question de structures d'accueil, nous sommes convaincus que ce n'est pas là la raison et c'est pourquoi nous réclamons pour nos Oasis un équitable partage, un égal traitement. Les cars ou les avions ne doivent pas converger vers une seule contrée du Sahara, car nos communes prétendent être en mesure d'assurer aux touristes de bonnes conditions de séjour, et entre autre, une excellente hospitalité. Le rétablissement des escales de Beni-Abbès, de Timimoun et de Tindouf devra intervenir dans les meilleurs délais.



En ce qui concerne le commerce, il serait faux de prétendre qu'il a beaucoup évolué. Il reste encore stagnant car il porte uniquement sur nos faibles productions (dattes, henné, tabac).

Dans l'extrême-sud, le troc avec le Mali est toujours en vigueur et nos communes espèrent toujours que des assouplissements soient apportés aux actuelles formalités douanières et autres. Un régime spécial doit être adapté aux conditions particulières d'extrême-sud.

Nous sollicitons l'aide de l'Etat pour la création d'une coopérative dans le Touta-Gourara. Cette coopérative à l'échelon départemental pourrait s'occuper des opérations d'achat et de vente. Par ailleurs, elle pourra acheter le surplus de production et approvisionner les agriculteurs en produit de première nécessité, en outils et en matériels agricoles. Enfin elle pourra accorder des prêts d'équipements pour faciliter aux paysans la modernisation de leurs exploitations et leur éviter par d'autres prêts en nature ou en espèces, notamment en morte saison, d'être exploités par des gens peu scrupuleux. « Les Galeries Algériennes » que nous avons déjà citées, ouvriront bientôt leurs portes ; il faut d'ores et déjà penser à leur approvisionnement compte tenu de leur énorme capacité, elles contribueront certainement à lutter contre la cherté de la vie et la spéculation.

Enfin nous clôturons ce chapitre par un appel pressant pour l'édification d'une ceinture de boutiques à Tindouf sur l'esplanade du Mouggar. La construction de ce marché aura l'avantage d'éviter le « trimblement » des dizaines de barraques qui sont chaque fois à l'origine de nos retards, de nos précipitations, et nous créent un encombrement considérable.

Nous nous proposons à cet égard de faire appel aux pouvoirs publics pour la réalisation de ce projet qui donnera à la foire le visage que doit être le sien. Le dossier est d'ores et déjà prêt, il lui faudra seulement trouver son financement.



La Saoura garde toujours sa vocation pastorale. Plus tard, lorsque le barrage du Guir aura arrosé les milliers d'hectares prévus, on pourra songer à reconstituer le cheptel ovin et aussi redonner sa place au cheval d'Abadla reconnu de la race « du pur sang ».

Certes, il y a toujours le chameau. Cette monture qui fait partie de la vie du nomade, ce « vaisseau du désert » sans lequel le R'Guibi ne serait pas la figure légendaire et sympathique qu'il est aujourd'hui.

Nous profiterons de ce passage pour suggérer qu'à l'occasion du prochain Mouggar un effort supplémentaire soit réalisé, effort qui permettra un achat massif de ces bêtes car c'est alors seulement que le R'Guibi pourra faire ses provisions annuelles.

Ces quelques mots sur le cheptel nous permettent d'établir une nécessaire mise au point en ce qui concerne certains plaisirs cynégétiques. Une émotion considérable s'est emparée ces derniers mois des braves gens. Des journaux en ont parlé, les pouvoirs publics nous ont saisi, une légitime inquiétude a secoué les âmes sensibles et tout le monde s'est étonné de ce que nos communes n'aient pas arrêté des mesures adéquates pour stopper les « tueries », préserver un gracieux animal en voie de disparition. Nous voulons parler de la gazelle.

Nous apportons en ce qui nous concerne un démenti formel à ces assertions dénuées de tout fondement et nous affirmons que les massacres à la mitraille ont disparu avec le départ des derniers contingents de légionnaires.

Quelques cas existent certainement. Ils sont inévitables et sont le fait de chasseurs clandestins ou de nomades insaisissables, car il est évident qu'on ne peut contrôler les ergs alors que dans le nord du pays il est déjà très difficile de mettre un terme au braconnage.

Le développement de la petite agriculture dans le Touat-Gourara aurait dû recevoir un commencement d'exécution mais l'étude du projet ne semble pas avancer avec le rythme souhaité. Des propositions constructives n'ont pas rencontré d'écho favorable et nous le regrettons vivement. L'implantation du service des eaux et forêts n'est pas encore réalisée, la ferme expérimentale de « Hassi-El-Houari » n'a pas non plus été érigée en école pour formation de moniteurs, et nous avons

toujours un seul vétérinaire. Combattre la peste équine à Mogheul et partir piquer 1.000 kms plus loin des chameaux à Tinfouchy, examiner encore 1.000 kms plus loin des moutons « Sidaouns » à Kerzaz n'est pas une petite affaire.

Il nous paraît urgent que des vétérinaires soient affectés en Saoura car cette tâche est humainement impossible à mener par une seule personne.



Pour que la commune puisse s'épanouir, qu'elle ait le maximum d'efficacité, il est indispensable que son appareil administratif soit à la hauteur de ses multiples tâches. L'actuel personnel n'a pas encore acquis toute la formation souhaitable. Il faudrait aussi simplifier les procédures parfois très lourdes et les adapter aux possibilités, aux moyens des cadres dont nous disposons.

Notre espoir bien sûr ! est qu'avec la génération montante l'effort de formation soit entrepris par les pouvoirs publics à travers tout le pays.

Le nouveau plan comptable a été appliqué non sans quelque difficulté compte tenu de son mécanisme apparemment compliqué.

Le stage organisé en octobre 1968 à Béchar avec le concours d'éminents conférenciers a permis aux secrétaires de mairies d'assimiler et d'appliquer ce plan.

Nous pensons que ces initiatives en matière de formation doivent être renouvelées et si possible multipliées. L'institution de semaines périodiques par exemple pendant lesquelles il sera étudié qu'un sujet bien défini est à instaurer. Cela permettra à l'agent de bien suivre les cours dispensés lors d'un séminaire et de saisir totalement le problème traité.

Et dans ce domaine particulier nous continuons de compter sur la sollicitude de l'autorité de tutelle qui ne nous a jamais été ménagée.



L'assainissement des finances locales a toujours été l'une de nos premières préoccupations essentielles. Qui dit assainissement, dit liquidation des dépenses antérieures et redressement de la situation actuelle.

Il serait préférable d'élaborer le budget primitif avant le 31 octobre comme le prévoit le code communal ; cela permettrait d'une part, aux services de la tutelle communale de bien vérifier les budgets, et d'autre part, de mettre à exécution ce document d'une grande importance au début de l'année qui suit mais il faudrait alors que les bases taxables nous soient communiquées à temps par les services financiers ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Par ailleurs, le fait qu'il a été toujours impossible d'obtenir de la recette des contributions diverses d'Adrar le relevé exact des recettes de la commune, empêche l'établissement du compte administratif. De plus, la production du compte de gestion n'a pas lieu dans le courant de l'exercice, mais souvent au début de la période complémentaire. Ces deux éléments ne permettent pas de connaître les résultats de l'exercice précédent et par conséquent leur reprise au budget supplémentaire.

D'autre part, l'approbation du budget primitif par l'autorité de tutelle n'est pas prise en considération par les recettes des contributions diverses. Les receveurs attendent le visa de leur direction. Ce visa nécessite un minimum de deux mois, ce qui est illégal et contraire à la réglementation en vigueur qui prévoit l'exécution du budget dès son approbation par l'autorité de tutelle.

Du fait du retard apporté à l'établissement du budget supplémentaire, les communes ont de nombreux restes à payer. Cet état de fait discrédite les communes du sud.

En effet, si la réforme des finances locales a permis de clarifier les opérations comptables, il reste que le système de liquidation des dépenses par le comptable public n'est pas adapté au cadre nouveau.

Les méthodes et les règles, qui souvent remontent à une époque lointaine, ne sont plus compatibles avec les tâches de rénovation, d'équipement et d'investissement qui sont momentanément du ressort des communes.

Bien plus, les tracasseries des comptables, les règles désuètes, constituent un frein au développement de la région.

Il est courant qu'une décision de l'assemblée populaire communale dûment approuvée par l'autorité de tutelle ne soit appliquée qu'après avoir reçu l'accord du receveur des contributions diverses. Celui-ci attend avant toute exécution, le visa de sa direction d'Oran. Il faut noter qu'une distance de 1.500 kms existe entre la recette d'Adrar et la direction, et que les moyens rapides de communications sont plutôt rares.

Aussi, les attributions des assemblées populaires communales sont battues en brèche par des comptables qui s'arrogent parfois le pouvoir de décision.

Il serait souhaitable alors que des instructions précises et claires leur soient adressées.

Un contrôle plus souple qui ne tiendra compte que des règles fondamentales de la comptabilité publique (inscription des crédits, disponibilités, conformité de la dépense) devrait prévaloir.

Des instructions doivent être données aux comptables pour éviter une immixtion dans les prérogatives de l'ordonnateur.

Hormis la commune de Béchar, dont les ressources ont légèrement évolué par l'exploitation des biens touristiques et le rapport de biens immobiliers, les autres communes du département n'ont enregistré aucune augmentation de leurs finances.

L'inexistence d'une infrastructure industrielle, agricole, commerciale ou touristique explique cette triste situation.

Les minimales recettes locales ne couvrent parfois même pas les dépenses obligatoires telle par exemple la rémunération du personnel.

Lorsqu'en avril 1967, l'Etat a concédé aux communes les salles des spectacles, c'était dans le but de procurer aux collectivités locales de nouvelles et substantielles ressources afin de faire face aux dépenses d'équipement mises à leurs charges.

Or, la commune de Béchar s'est aperçue rapidement qu'elle a hérité d'une salle vétuste dont l'équipement était à reprendre et presque entièrement à réaliser. Cela a donc nécessité une remise en état et des aménagements considérables.

L'unique salle confiée à la commune a mis cette collectivité dans l'obligation d'investir plus de 500.000 DA pour l'équipement et les travaux de réfection de cette salle qui constituait un véritable danger pour le spectateur.

D'autres faits sont venus détruire l'euphorie enregistrée au moment de la concession. Les règles d'exploitation ont été modifiées, on a introduit de nouvelles taxes, inexistantes jusqu'alors.

Les charges ajoutées aux dépenses d'entretien rendent difficile l'exploitation de cette salle.

La commune débourse plus de 50 % de droits et de taxes sur les programmes. Sur les 50 % restant, il faut payer le distributeur, le personnel, les charges diverses, l'entretien du matériel et son renouvellement, l'entretien de la salle, etc...

Sur le maigre bénéfice réalisé, la commune se voit encore imposée par les contributions sur la taxe sur l'activité industrielle et commerciale, et au paiement des redevances dites domaniales.

Le cinéma devient ainsi presque une charge supplémentaire et en tous cas dans l'immédiat sans profit pour la collectivité.

Ceci est peut être différent pour les grandes villes où les recettes sont importantes.

Nos communes ont trop de charges et peu ou pas de ressources tandis que les dépenses obligatoires d'entretien des établissements scolaires, d'assistance, de santé, de protection civile, de police, viennent encore grever lourdement nos budgets.

Le décret relatif à l'organisation des cantines scolaires de l'enseignement du premier degré a mis à la charge des communes le transport

et la manutention des denrées des entrepôts principaux aux cantines, le personnel de service et le combustible nécessaire. Cette lourde charge est encore aggravée pour l'éparpillement des cantines scolaires.

A titre indicatif, nous pouvons signaler que les charges d'éducation nationale varient entre 6 et 14 %, les charges de police entre 5 et 10 %, celles de la santé entre 4 et 8 %.

Malgré toutes ces charges nouvelles qui doivent être revues et corrigées, nous pouvons dire que grâce aux diverses subventions d'équipement accordées aux communes dans le cadre des dépenses d'équipement local - dépenses d'équipement rural - rénovation et équipement des collectivités locales sahariennes, les perspectives s'annoncent meilleures.

Depuis ces deux dernières années, un programme d'équipement a été préparé. Il visait à doter les communes d'un équipement de base essentiel ; malheureusement les travaux entrepris se sont heurtés à l'absence de moyens matériels tels que véhicules lourds, engins et entreprises.

Les formalités administratives pour obtenir l'autorisation d'acquisition d'un véhicule sont parmi les causes d'un retard de certains travaux entrepris en régie.

Nous suggérons que cette formalité édictée à une époque où la situation des communes était particulièrement difficile et qui avait un caractère provisoire, soit levée. Elle paraît d'ailleurs anormale lorsqu'on songe aux tâches et responsabilités énormes que confère le code communal aux assemblées populaires.

Dans le cadre de l'article 135 du même code, les communes doivent élaborer leur programme d'équipement. Cette programmation pluri-annuelle nécessite l'intervention des services techniques dans tous les domaines. Aucune commune ne dispose de tels services du fait de la modicité de ses ressources et de la difficulté aussi de trouver les cadres nécessaires. Les services techniques départementaux sont surchargés par leurs responsabilités propres. Les devis présentés dans les divers cadres des travaux sont établis par le personnel communal. Celui-ci n'a pour toute technicité que sa volonté et son bon sens. Il serait opportun que des techniciens, tels que architectes, géomètres, ingénieurs, conducteurs de travaux soient nommés et rémunérés sur le budget de l'Etat pour constituer un bureau d'étude à la disposition des communes. Toutes les études seront vues et corrigées à l'échelle du département et nos travaux seront suivis par des maîtres de l'art et réalisés dans des délais plus rapides et dans des conditions meilleures.

*
*
*

De nettes améliorations sont constatées depuis l'élection des assemblées populaires communales. Nous sommes conscients de nos responsabilités et nous dirigeons les destinées de nos communes avec

les conseils éclairés que nous prodiguent les autorités de tutelle (sous-préfet - préfet - division de la tutelle communale) dont l'animation active et l'assistance constante influent bénéfiquement sur le fonctionnement des services communaux. Nous les dirigeons donc de notre mieux, malgré les difficultés que nous rencontrons dans les domaines financiers, administratifs et socio-économiques.

Ces difficultés, quelles sont-elles ?

Elles sont nombreuses et variées :

- le problème de la sous-administration dans toutes les communes du département est crucial.
- les moyens matériels et humains dont disposent ces mêmes communes sont très faibles.
- les contacts avec les services ne nous sont pas toujours facilités.
- le niveau des agents communaux en fonction est très bas.

Nous exprimons aujourd'hui franchement que nous avons besoin de personnel qualifié et disons aussi que la limite de 40 % pour les dépenses de ce chapitre par rapport aux dépenses de fonctionnement nous empêchent parfois de renforcer nos effectifs.

Dans plusieurs communes, c'est au seul secrétaire de mairie, qu'incombe toute l'administration : affaires sociales, affaires culturelles, équipement, état-civil, etc...

En ce qui concerne la constitution de l'état-civil, l'opération entreprise depuis le mois de juin 1967, touche l'ensemble de la population des arrondissements de Tindouf, Timimoun et Adrar, soit un total de plus de 100.000 personnes.

Le recensement est terminé pour laisser place à la deuxième phase de la procédure en l'occurrence la retranscription des résultats acquis sur les registres matrices.

Toutes les dispositions ont été prises pour que l'opération soit terminée dans les délais prévus et doter ainsi définitivement tous les ressortissants du département de pièces d'identité et d'un nom patronymique.

Si les nombreux postes du service des transmissions de l'intérieur forment un réseau sans lacune et assurent une liaison continue et sûre de toutes les communes sahariennes, cela ne pourra pas faire oublier au ministère des P. et T. qu'il a une tâche primordiale à effectuer.

Des lignes téléphoniques aériennes ou souterraines auraient dû être posées depuis l'année dernière, du moins entre Bechar et les localités rapprochées. Leur extension à tous les arrondissements s'impose. Mais pour que ce problème soit suivi, faudrait-il peut-être encore qu'une direction des P. et T. voit le jour à Bechar.

Les communications radiophoniques sont synonymes d'indiscrétion, le plus faible transistor en capte clairement la teneur. C'est un système à supprimer lorsqu'il ne s'agit pas de la transmission d'une communication particulièrement urgente.

Nous saluons l'automatisation dans le chef-lieu du département et nous plaçons toujours en faveur d'une plus grande amélioration dans les distributions de courrier qui continuent d'accuser des retards importants.

*
**

Pour pallier au manque d'entreprises, nous avons eu recours aux syndicats des communes qui, nous le disons avec fierté, exécutent des travaux dignes d'admiration.

Nos communes ont besoin de subventions toujours plus fortes car ces syndicats qui sont de véritables entreprises de travaux nécessitent une dotation en matériel encore plus conséquente.

Deux hôtels d'un haut standing seront bientôt construits par ces syndicats dont les moyens ne répondent pas encore à l'ampleur des travaux à réaliser. Et cette entreprise prend les formes d'un défi à la spéculation.

Par ailleurs, il nous a été donné de constater que chaque fois que nous avons pensé beau on nous a répondu : rentabilité ! et chaque fois que nous avons pensé grand on nous a répondu : austérité !

Ces deux mots ne doivent pas freiner notre enthousiasme, et c'est la raison pour laquelle, une plus juste notion des réalités sahariennes devrait pénétrer nos administrations centrales. Ceci nous amène à soulever les problèmes des constructions. Nous sommes contre le bidon-ville et contre le building, nous optons pour le toit simple, sobre, adapté au climat et au mode de vie de nos populations. Le ciment qui vaut 87 dinars la tonne à Oran est revendu 150 dinars à Béchar 230 dinars à Beni-Abbès, 280 dinars à Timimoun et Adrar et 330 dinars à Tindouf et ces prix ont encore été abaissés grâce aux routes goudronnées car le ciment était revendu à 450 dinars la tonne en 1965.

Donc la construction d'une cimenterie s'avère impérieuse. Nous attendons notre « C.A.D.O. », et demandons à cet égard que l'on dépasse une fois pour toutes le stade des études et des réétudes, car il s'agit pour nous d'un problème primordial.

Dans le domaine de la santé, un résultat qui flatte notre amour propre a été enfin obtenu : un médecin algérien exerce à Tindouf secondé par une sage-femme algérienne et il est heureux de constater combien grande est la satisfaction des Reguibat et des Tadjakant. Dans les autres communes sont affectés des médecins de la mission médicale française dont nous apprécions particulièrement le dévouement.

La préservation de la santé autant que la scolarisation de nos enfants préoccupent toutes les assemblées populaires communales et les populations qu'elles administrent.

Deux groupements hospitaliers existent en Saoura mais avec une seule équipe de chirurgie à Béchar le nomade de Reggan doit faire aujourd'hui 165 kms pour se présenter au médecin d'Adrar et s'il est par contre de Bordj Mokhtar, il doit traverser 800 kms de mauvaise piste. Vous comprendrez qu'il lui est difficile d'arriver à temps.

C'est la raison pour laquelle nous demandons un appareil sanitaire plus simple et plus étendu de façon à ce que chaque petite commune ait son docteur ou à défaut, car ce n'est pas toujours possible, son adjoint technique de la santé.

L'organisation et le fonctionnement du service de la santé publique de la Saoura devront s'adapter aux données géographiques et humaines de nos communes.

Les distances considérables, qui séparent les diverses agglomérations, imposent une certaine dispersion du personnel médical et para-médical.

L'importance numérique de la population urbaine exige des tournées périodiques de médecins dans les divers postes de secours de chaque circonscription médicale et ceci nécessite un équipement approprié.

Nul n'ignore que les communes de la Saoura sont les plus pauvres du pays. Une grande partie de leur population vit dans un état de sous-développement général caractérisé. Les dépenses occasionnées par le fonctionnement du service de l'action médico-sociale sont dans leur totalité, à la charge de l'Etat.

Certes, le bilan des activités médico-sociales apporte une note encourageante par rapport aux résultats acquis au cours des années précédentes. Il importe toutefois de souligner que dans sa tâche lourde, multiple et complexe, la commune saharienne se heurte aux difficultés dues à l'insuffisance permanente du personnel médical et paramédical, et au manque de crédits.

Les difficultés ont principalement perturbé le ravitaillement en médicaments. A ce propos, nous demandons qu'il soit réservé une suite favorable à nos commandes et aussi à nos vœux d'implantations d'agences pharmaceutiques.

Enfin, il est à noter que les anciens projets concernant les constructions et aménagements des centres médicaux n'ont malheureusement reçu aucun début d'exécution. Nous espérons une réalisation prochaine qui relèvera le potentiel de nos communes et accroîtra leurs possibilités hospitalières.

*
*
*

Qui dit santé pense évidemment secours et par conséquent protection civile.

Ce service qui a pris de l'ampleur en Saoura depuis les crues catastrophiques de novembre 1967, vient d'implanter deux centres de secours dans les communes de Tindouf et Timimoun. Ceux d'Adrar et de Beni-Abbès le seront incessamment.

Quatre casernes seront édifiées dans le cadre des R.E.C.L.S. (programme 1969). Tandis que la caserne principale de Béchar recevra de gros aménagements. Trois stages pour secouristes ont eu lieu durant l'année 1968 et 100 diplômes ont été délivrés aux jeunes gens des deux sexes.

Nos communes conscientes de l'importance de la tâche et de la noblesse du devoir des agents de la protection civile, souhaitent le renforcement de ces unités.

Et le terrible sinistre de Miliana plaide pour cette nécessité quoique notre Sahara soit dépourvu de forêts.

Nous nous faisons un devoir de rappeler que dans le domaine de l'information, la Saoura demeure aussi la plus déshéritée. L'extension du réseau de télévision dans le Sud n'est pas pour demain, tandis que la R.T.A., elle-même, n'a pas encore renforcé ses relais.

Le saharien capte plus facilement les émissions étrangères et trouve plus aisément des revues non algériennes.

Nous demandons au ministère de l'information de ne pas nous oublier au sujet des ballets et autres manifestations à caractère culturel et folklorique.

Nos communes ne figurent pas dans le circuit des tournées. Elles ont déjà été privées de la chance et du plaisir d'entendre des conférenciers ou admirer des expositions.

Le ministère de l'information dont le rôle et la mission sont capitaux, se doit de remédier à cette situation.



L'éducation nationale est un sujet trop important et nous nous excusons d'y revenir. Des progrès considérables, nous l'avons dit, ont été accomplis. Pour l'enseignement secondaire seulement 2.033 élèves ont été recensés au lycée polyvalent de Béchar et dans les C.E.G., alors qu'en 1964 l'effectif n'était que de 415 élèves.

Et nous abordons la question de l'institution islamique d'Adrar. Ce magnifique projet (nous aurions voulu dire magnifique réalisation) doit se concrétiser par une construction effective.

Cet établissement dont le rayonnement dépasse nos frontières et sur lequel l'intellectuel arabisant de l'Afrique Noire a les yeux fixés, ne doit pas décevoir, c'est pourquoi les professeurs doivent avoir le niveau d'instruction voulu.

Le ministère des habous qui s'est attelé à la construction des mosquées doit penser en accord avec l'éducation nationale à promouvoir l'école coranique dans nos communes où l'Islam doit marcher de pair avec le progrès.

Les talebs, dont certains parlent avec dédain, ont droit à plus de considération et plus de respect car il ne faut pas qu'on oublie que c'est de leur « M'SID » qu'à jailli l'étincelle de la guerre libératrice tout au long des temps passés.

Parallèlement à cette éducation religieuse, l'enseignement de notre langue doit s'intensifier pour nous permettre dans les délais raisonnables de retrouver toute notre personnalité.

Sur le plan de l'industrialisation rien encore de concret n'a été réalisé dans nos communes.

Malgré les promesses faites et les espérances affichées, nous n'avons pas encore enregistré un début d'exécution des projets prévus notamment en ce qui concerne la création d'une industrie extractive de fer et de manganèse.

L'activité des houillères du sud oranais dans la commune de Kenadsa est toujours au même point, alors qu'il avait été convenu que la remise en marche de la mine interviendrait au mois de septembre et occuperait 3.000 à 4.000 ouvriers.

Il n'est pas jusqu'à l'usine de fabrication de bleus de travail qui n'a pas réouvert ses portes depuis 1966, et ce, au détriment des veuves de chahids, d'épouses ou sœurs d'anciens moudjahidine qui se trouvent dans le dénuement le plus complet.

La S.O.N.A.R.E.M et la S.O.N.A.T.R.A.C.H., n'ont pas d'activité suivie ce qui aurait pu être bénéfique à nos communes.

La première société nationale a « subventionné » plusieurs missions étrangères pour faire des études et définir les richesses de notre sous-sol.

Kenadsa a du charbon, Tindouf et Abadla du fer, Tabelbala du manganèse et Béchar du cuivre. Nous posons la question : qu'attend-on pour commencer leur exploitation ?

Pourquoi par exemple ne pas étudier la possibilité d'un complexe sur place unique puisque les réserves existent ? Des emplois permanents seront créés et le problème du chômage sera en partie résolu.

Plusieurs communes manquent de gaz et d'essence, malgré plusieurs interventions, aucune solution n'a été apportée et les touristes empruntant la route nationale n° 6 ont la désagréable surprise de stopper devant les stations sans essence, ce qui les fait songer à cet écriteau humoristique : « Automobilistes, ravaillez-vous plus loin, toutes nos stations sont des mirages ».

Mais revenons à d'autres difficultés. Oui, nos communes, abstraction faite des difficultés d'organisation, de financement, de personnel, ont de graves et douloureux problèmes à résoudre : les sans-emplois, les veuves de chahids, les invalides dont les dossiers traînent depuis des années, les accidentés du barrage de mines pour lesquels aucune mesure n'a été prise et pourtant, il ne se passe pas une semaine sans qu'une explosion ne mutile le corps d'un berger, d'un nomade ou d'un djoundi.

Il y a aussi le problème de la jeunesse, et là, nous saluons l'institution du service national.

Les jeunes foisonnent entre 14 et 17 ans livrés à eux-mêmes, à la rue, à ses dangers.

La J.F.L.N., les S.M.A., la Jeunesse et les Sports, tout l'éventail des organisations spécialisées dans l'encadrement des jeunes devrait s'en inquiéter et conjuguer ses efforts.

Nos communes souhaiteraient que les centres de formation professionnelle et de préformation les prennent en charge avant que le vice destructeur ne s'empare d'eux.

Quant au parti, c'est de lui que doit émaner le plan de sauvetage, car c'est en son sein que finalement devra se réfugier cette jeunesse qu'il faut arracher à l'oisiveté, mère de toutes les pertitions.

*

Les présidents des assemblées populaires communales qui ont acquis la qualité d'O.P.J. sont encore en but à des incompréhensions de la part de certains services de sécurité et de certains magistrats qui semblent vouloir ne pas leur accorder de crédit. Nombreux sont ceux qui les assimilent parfois à de simples agents communaux.

D'autres chefs de services extérieurs ne veulent pas saisir l'importance et la respectabilité de notre hiérarchie.

Des instructions impératives doivent leur être transmises. Aux autorités préfectorales de la Saoura nous adressons nos remerciements pour la note circulaire adressée à tous les responsables à ce sujet.

A l'occasion de notre 3ème conférence du deuxième anniversaire des assemblées populaires communales, nous avons donné un aperçu général des diverses réalisations faites dans le cadre de l'équipement et nous pouvons être fiers des tâches d'investissements entreprises et réalisées.

Les responsabilités multiples que l'Etat ne cesse de nous confier nous commandent d'œuvrer avec dynamisme, courage et probité.

Un bain-douche à Tindouf, une boulangerie à Beni-Abbès, une agence postale à Tabelbala, une école de Fatis peuvent paraître comme de petites réalisations pour ceux qui ne connaissent pas nos communes ;

nous leur disons que chaque pierre qui monte, chaque terrassement qui s'effectue, chaque moteur qui gronde dans le Sahara est une victoire remportée sur le désert et un pas considérable d'accompli.

Quelques problèmes que nous avons volontairement réservés pour la fin, pour mieux en souligner l'importance, nous commandent d'élever le ton.

D'abord le problème de l'aide alimentaire aux nécessiteux. Après plusieurs mois, elle vient de nous être allouée, malheureusement toujours insuffisante et même réduite de moitié par rapport aux années précédentes.

Nous lançons un pressant appel aux pouvoirs publics pour qu'ils réétudient la question et nous accordent le tonnage d'huile et de semoule indispensable à la survie des populations.

A ceux qui s'étonneraient de notre insistance et qui voudraient faire des comparaisons, nous proposerons un voyage dans le Gourara pour qu'ils voient de leurs propres yeux comment vivent leurs frères dans les Ksour de Taghouzi, rivés à leurs palmiers morts et luttant contre l'ensablement de leurs « Z'ribas », n'ayant pour tout revenu que 17 dinars par an.

D'autre part, il nous faut par ailleurs mettre l'accent sur le sort des infirmes et incurables dont les allocations ne semblent pas correspondre au minimum souhaité.

Si la maison pour enfants de chouhadas est sur le point d'être inaugurée, celle pour vieillards et enfants abandonnés n'ont pas encore rencontré l'approbation recommandée.

Vient ensuite l'artisanat. La construction d'un centre polyvalent à Béchar est en voie d'achèvement.

Cependant l'artisanat local est en veilleuse faute de cadres et de moyens.

Il convient donc de prévoir l'installation dans la commune de Béchar d'un service étoffé pour donner un élan à cette activité importante pour la Saoura. Les petits artisans de Tindouf, Timimoun, Adrar et même Béchar ne pouvant sans moyens pécuniaires participer au développement de l'artisanat. Le tapis de haute laine de Béchar, les tentures colorées de Fatis, la poterie ingénieuse de Tamentit, la vannerie originale de Charouine avec le cuir et le cuivre finement travaillés à Tindouf constituent une véritable richesse.

Reste le problème épineux des biens à nous concéder. Ils sont actuellement propriété de l'armée. Si le prologue de notre intervention a fait allusion à 75 officiers, c'était pour nous rappeler le détestable régime colonial qui s'était accaparé de tout.

Notre glorieuse A.N.P. dont le devoir est d'en effacer le souvenir se doit de nous restituer la plus grande partie des immeubles inoccupés et des casernes vides pour nous permettre de détruire tous les bidonvilles qui sont la plaie de nos communes.

Nous remercions vivement le ministère de la défense nationale qui vient de répondre favorablement à une première demande formulée par notre collègue président de l'assemblée populaire communale de Béchar et voulons croire que ce dernier geste sera suivi par d'autres dans les semaines à venir.

*
*
*

Nous venons de brosser pour vous dans une optique globale un tableau des réalisations intervenues dans nos communes depuis 2 ans. Mais pour que notre optimisme soit plus communicatif et pour vous permettre en toute connaissance de cause de bien mesurer, nous estimons nécessaire de vous présenter à titre d'exemple le bilan de l'action entreprise en faveur de trois communes : Tindouf, Tabelbala et Béchar.

Au profit de la première localité (et c'est une preuve éclatante de sollicitude pour les régions déshéritées) les chiffres sont résonnants : neuf cent vingt sept millions d'anciens francs.

Tindouf est un immense chantier d'où surgissent ou doivent surgir :

- 1 mairie,
- 1 cinéma,
- 1 bain-maure,
- 1 aérogare,
- 1 mosquée,
- 1 hôtel,
- 1 hôpital,
- 1 internat,
- 1 abattoir,
- 1 agence postale,
- 1 souk à bétail,
- 1 marché couvert,
- 1 sous-préfecture,
- 1 jardin public,
- 1 caserne de sapeurs-pompiers,
- 8 villas,
- 1 palmeraie.

L'achat d'un camion citerne et de quatre moto-pompes avec l'aménagement de quatre puits compléteront cette liste réjouissante.

Et maintenant regardons 500 kms vers le nord pour chercher Tabelbala, un nom qui vous est certainement inconnu.

C'était une espèce de Cayenne, où pullulaient les vipères à cornes, un endroit particulièrement redouté où la légion emprisonnait ses rebuts, un lieu difficilement accessible aux engins comme à l'esprit.

Nous en avons fait une commune et c'est à peine croyable, une commune qui réalise et c'est tout simplement inouï :

- 1 bain-maure,
- 1 agence postale,
- 1 marché couvert,
- 2 logements pour fonctionnaires.

Plus de 50.000.000 d'anciens francs ont été déjà investis et cette commune désormais viable regarde l'avenir avec confiance. Nous demandons à ce qu'elle soit reliée au monde par une route au moins carrossable en attendant qu'elle soit goudronnée.

Encore un repli de 500 kms pour arriver à Béchar (Tagda pour ceux qui l'ignoraient).

Cette ville « décolombisée » depuis 1963, s'est radicalement transformée en quelques années.

La commune a réalisé en deux ans ce que l'occupant n'a pu faire en 1 siècle : doter la ville d'un réseau d'égoûts et l'embellir par des trottoirs impeccablement étudiés.

Cette double réalisation hygiénique évitant aux béchariens de respirer des relents putrides et de patauger dans la boue a provoqué, comme vous le devinez, une très grande satisfaction.

Et nous allons vous citer le reste, inclus dans la somme de 1 milliard cinq cents millions d'anciens francs, entièrement consommée.

- 534 logements,
- 1 cité pour fonctionnaires (78 appartements),
- 1 village touristique,
- Les Galeries Algériennes,
- 1 station de pompage,
- 1 réservoir de 4.600 m3,
- 1 cinéma,
- 1 ouvrage hydraulique à Gouray,
- 1 abattoir,
- 1 jet d'eau,
- 1 infirmerie à Debdaba,
- 1 infirmerie à Lahmar,
- 1 gymnase.

La plantation d'arbres à Béchar, la rénovation des sols à Ouakda, le forage de puits à Lahmar, l'extension de la ferme de Hassi-El-Houari et les nombreuses adductions d'eau reflètent une image de bien être et nous incitent à renouveler notre gratitude au gouvernement.

Nous avons parlé de nouvelles sous-préfectures qui seront bientôt en chantier. Profitons-en pour saluer messieurs les chefs d'arrondissements ces pionniers dont nous louons le dévouement, l'abnégation, le sens du devoir qui les animent et dont nous sommes les témoins.

C'est grâce à leurs fermes directives et au poids de leur autorité que nous avons contourné, jusqu'à ce jour, nombre d'obstacles et surmonté nombre de difficultés. Nous espérons que dans l'avenir, ils ne nous ménageront pas leurs conseils fraternels et leur aide précieuse dont nous avons tant besoin.

Ne nous tenez pas rigueur si nous vous avons trop ennuyés, nous vous demandons pardon si notre exposé s'éternise. Notre défaut est que nous avons tendance à nous identifier à nos espaces (740.000 km² s'il vous plaît !).

Mais voici le moment venu de vous quitter...

Nous ne le ferons pas sans vous assurer de notre volonté, de notre détermination d'œuvrer sans relâche et dans l'optique révolutionnaire aux réalisations des objectifs nationaux.

Nous ne le ferons pas sans remercier tous les organisateurs de cette conférence et en premier lieu Monsieur le Ministre de l'intérieur dont les collaborateurs se sont inlassablement dépensés.

Nous ne le ferons pas sans remercier l'Etat et le parti pour l'effort qu'ils ont déjà consenti, sans leur dire que nos communes sahariennes espèrent tout de leurs décisions.

Nous ne le ferons pas sans présenter nos respectueux souhaits au président du Conseil de la Révolution que nos communes se préparent à accueillir avec enthousiasme et chaleur.

Nous ne le ferons pas sans crier :

— Vive les assemblées populaires communales !

— Vive l'Algérie !